

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de la Maurienne

ENTRE

LE SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE

Représenté par Monsieur Yves DURBET, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 13 juillet 2021,
Ci-après désigné par « le Syndicat du Pays de Maurienne »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur Pascal BOLOT, Préfet,
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Article 1 - Objet du contrat de relance et de transition écologique

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la relance et la transition écologique du territoire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet de territoire résilient et durable.

Il s'inscrit

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans le territoire ;
- Dans le temps long en forgeant le projet du territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par axe stratégique et orientations stratégiques, des actions opérationnelles pour conduire la démarche de transformation à moyen et long terme du territoire Maurienne, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Pour réussir ces grandes transitions, le CRTE s'enrichit de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 - Ambition du Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique contribue à l'ensemble des priorités stratégiques inscrites dans le projet de territoire, et notamment l'accès aux services publics, la santé, l'efficacité énergétique, la culture, l'alimentation durable, le développement économique, le traitement des friches et des terrains pollués, la lutte contre l'artificialisation, la préservation de la biodiversité, le soutien au commerce et à l'artisanat, l'économie circulaire, la revitalisation urbaine, l'éducation, le numérique, la mobilité, la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Certaines de ces priorités sont inscrites dès le début du contrat, d'autres seront ajoutées au cours de son exécution. Le CRTE remplacera progressivement et de manière pragmatique les dispositifs de contractualisation existants de droit commun et thématiques. Il intégrera notamment les programmes mis en œuvre par le Gouvernement au profit des territoires récapitulés dans le tableau suivant :

Contrats	Objets/parties	Date de signature	Échéance
CPER volet territorial			
Petites Villes de Demain	Revitalisation du centre bourg de Saint Jean de Maurienne Modane-Fourneaux	06 mai 2021 03 juin 2021	18 mois pour élaborer une convention cadre de type Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
Territoire d'Industrie	L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.	Printemps 2020	2 ans

Il valorisera les outils et programmes existants :

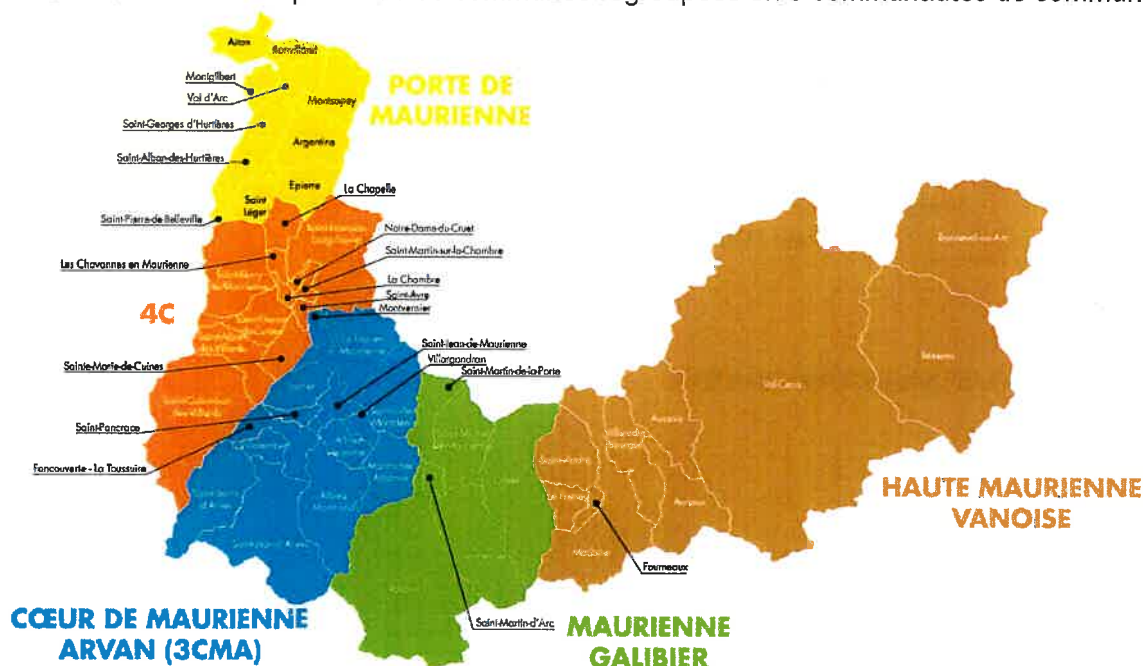
Outils et programmes	Objets/parties	Date de signature	Échéance
Opération de revitalisation de territoire (ORT)	Revitalisation du centre bourg de Saint Jean de Maurienne et Modane-Fourneaux	En cours	Au plus tard le 06 novembre 2022 et 03 décembre 2022
opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)	Etude pré-opérationnelle sur l'îlot Carteman	En cours	12 mois
France services	Le programme France Service s'appuie sur une refonte complète du réseau existant des Maisons de services au public (MSAP) ainsi que sur l'ouverture de nouvelles implantations France Services	MFS Saint-Michel-de-Maurienne labellisée le 1 ^{er} janvier 2020 MFS Saint-Etienne-de-Cuines labellisée le 1 ^{er} septembre 2020 MFS Val d'Arc en cours de labellisations MFS Modane en cours de labellisation	2022

Le CRTE s'inscrit par ailleurs en complémentarité avec les thématiques du Contrat de Territoire Maurienne (CTM) mis en œuvre dans le cadre de la démarche Grand Chantier Lyon-Turin.

Article 3 – Présentation du territoire Maurienne

3.1 Synthèse du diagnostic (Cf détails en annexe n°1)

La Maurienne est composée de 53 communes regroupées en 5 communautés de communes.



Territoire de montagne faiblement peuplé (44 289 habitants, soit 10.2 % de la population du département), la Maurienne connaît une perte d'habitants depuis 2012 masquant de fortes disparités

de Porte de Maurienne à la Haute Maurienne Vanoise. D'une manière générale, le vieillissement de la population s'accroît et en 2040 un habitant sur deux aura plus de 55 ans.

Vallée alpine à l'accessibilité et à la traversée remarquables grâce à des infrastructures de transport exceptionnelles (route départementale 1006, autoroute A43, voie ferrée internationale) la Maurienne est marquée par une forte dépendance à la voiture individuelle liée à la faible densité de la population (22 habitants/km²), à la dispersion de l'habitat même si le taux de motorisation reste habituel pour un territoire rural (43% des ménages disposent de deux voitures ou plus et 76% des habitants utilisent leur voiture pour effectuer les trajets domicile-travail).

Les résidences principales représentent 37% du parc de logements (contre 57% en Savoie et 82% en France) compte tenu du poids des résidences secondaires en stations notamment. La dynamique de construction, faible, laisse entrevoir des poches de vacance structurelle dans certains bourgs centres, reflet d'un parc ancien, inadapté aux demandes actuelles et présentant des besoins de réhabilitation thermique et énergétique importants. La Maurienne compte 167 953 lits touristiques soit 22% de la capacité d'accueil de la Savoie. Les lits marchands représentent 44% de l'offre globale mais connaissent une érosion constante due aux fins de baux collectifs déstabilisant l'ensemble du modèle économique.

Les taux de la population éloignée des équipements de proximité sont relativement importants par rapport à la moyenne savoyarde. Quant à la part de la population éloignée des services de santé, elle s'aggrave lorsque l'on se situe en amont de la vallée.

46.7 % représente la part des emplois dans les activités du tertiaire (dont les emplois touristiques) quand le secteur industriel représente 12.6% (15.2 % en Auvergne-Rhône-Alpes), ce dernier étant fortement dominé par la métallurgie (64% des salariés de l'industrie en Maurienne). L'agriculture constitue le 3^{ème} pilier de l'économie, porteur d'emplois à l'année car 53% des chefs d'exploitation agricoles sont pluriactifs contre 36% en Savoie mais demeure fragile, le nombre de créations ou reprises d'exploitation ne compensant plus les cessations d'activité à l'échelle du territoire.

Avec le Grand Chantier Lyon-Turin en réalisation, la Maurienne va bénéficier d'une augmentation significative d'emplois puisque 2 500 à 3 000 personnes sont attendues entre 2024 et 2025. La nouvelle gare internationale de Saint-Jean-de-Maurienne participera à l'attractivité du territoire.

La Maurienne connaît un taux de chômage relativement bas (5.9% à la fin 2020) révélateur d'un départ des jeunes (18-24 ans) de la vallée. Les femmes restent plus durement touchées que les autres catégories.

Sur le plan environnemental, la Maurienne profite d'un faible taux d'artificialisation (2%). Couvert de nombreux périmètres de protection (14% pour le Cœur du Parc National de la Vanoise, 5% pour les sites classés, 13% pour Natura 2000, 3.7% pour les ZNIEFF 1), le territoire, compte tenu de sa configuration géographique (pentes raides) et à la différence d'autres zones de montagne françaises est soumis aux risques naturels inondation, mouvement de terrain et avalanche. La qualité de ses eaux et de ses milieux aquatiques est relative bonne si l'on se réfère au SDAGE 2016-2021.

3.2. Le projet de territoire Maurienne

En conscience des potentialités et des fragilités du territoire résumées dans le diagnostic, le projet de territoire ébauché lors de séminaires élus/socio-professionnels organisés en octobre 2020 porte

une vision collective de l'aménagement et du développement de la vallée. Aujourd'hui, l'ambition politique vise à travailler sur :

1. **La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres villes/bourgs** : l'enjeu est de redynamiser les bourgs-centres, d'améliorer la qualité du cadre de vie par une restructuration / requalification des espaces publics, notamment à proximité des gares, ainsi que des équipements ou services publics et une relance/renforcement de l'attractivité commerciale. L'amélioration de la qualité urbaine et de l'habitat dans les petits bourgs est également un enjeu. Le dispositif « Petite Ville de Demain » constituera une des réponses à cette politique. Deux programmes PVD ont été retenus pour la vallée de la Maurienne : Saint Jean de Maurienne et Modane-Fourneaux.
2. **L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel...)** : Le développement d'une offre économique nouvelle sur les 5 pôles de vie sera à réaliser conjointement à la mobilisation des friches et à la requalification des zones existantes. Le renouvellement des principaux bourgs centres permettra la création d'une offre économique intégrée au tissu urbain au cœur des centralités et à proximité des services. Le dispositif « Territoire d'Industries » constitue une des réponses à cet enjeu.
Un enjeu important consiste à redynamiser le secteur touristique en l'adaptant au changement climatique. Ceci passera par la diversification des offres (hiver et été), par la création d'offres de mobilités innovantes et par la remise en marché des hébergements touristiques.
3. **La cohésion sociale et l'accès aux services publics, marchands et aux soins** : L'accessibilité des services à la population est une question prégnante dans ce territoire rural. Deux enjeux majeurs se posent en Maurienne concernant l'offre de services :
 - un enjeu de cohésion sociale et d'équité territoriales car la géographie de la Maurienne impose un maillage répondant à une exigence de proximité et d'accessibilité, ce qui n'est pas uniquement une question de transport et de proximité spatiale.
 - un enjeu d'attractivité car la présence des services conditionne le potentiel de développement du territoire.
4. **La transition écologique et l'adaptation au changement climatique : un projet social, environnemental et économique pour la Maurienne.** Le Syndicat du Pays de Maurienne, est engagé dans une démarche Territoire à énergie positive (TEPOS) fondée sur les axes stratégiques suivants : Permettre aux acteurs d'être sobres en énergie / Structurer et développer le bouquet des solutions de mobilité / Améliorer la performance énergétique du parc bâti / Développer les énergies renouvelables chaleur (dont l'énergie bois) et électricité. Cette stratégie TEPOS sera mise en œuvre dans un contexte plus large de transition écologique et de préservation des ressources naturelles (eau, air, sol). En cohérence avec ces orientations, l'enjeu est notamment la diversification du mix énergétique. En parallèle, il s'agira de massifier la rénovation énergétique des logements, de renforcer l'usage du bois énergie (création de chaufferie bois, de réseau de chaleur, de hangar de stockage bois...) et de rénover sur le plan énergétique divers équipements ou services publics (piscine, bibliothèque, salles polyvalentes, gendarmerie, foyer personnes âgées...). L'atteinte des objectifs TEPOS nécessitera également la mise en place de solutions de mobilité attractives pour lutter contre l'autosolisme.
5. **Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire** : l'enjeu est la structuration d'une offre de transport multimodale avec l'aménagement de pôles d'échanges multimodaux, le développement d'une offre de véhicules électriques partagés, le déploiement d'une flotte de véhicules hydrogène, ou encore la création d'un itinéraire cyclable structurant à l'échelle de la vallée

3.3 Les axes stratégiques du projet de territoire

A la signature du présent contrat, les élus ont choisi de traduire le projet de territoire en quatre axes stratégiques, eux-mêmes déclinés en orientations stratégiques sans échelle de priorité ou de valeur :

- **Axe 1 : impulser des changements de pratiques sur le territoire pour lutter contre le dérèglement climatique**

En janvier 2021, la Région Auvergne Rhône-Alpes a acté le prolongement de sa contractualisation TEPOS avec le territoire du Syndicat du Pays de Maurienne pour 3 nouvelles années. La trajectoire retenue montre la nécessité de produire 885 GWh d'énergie renouvelable supplémentaire et de diminuer les consommations énergétiques du territoire de 809 GWh pour atteindre l'équilibre en 2050 en ciblant les potentiels présentés en annexe n°2.

S'il apparaît aujourd'hui difficile de suivre l'évolution de la trajectoire du territoire tant au niveau de la maîtrise des consommations que de la production d'énergie renouvelable, différents outils existent, comme PROSPER, proposé à l'échelle départementale par le SDES ou TerriStory à l'échelle régionale. Le Syndicat du Pays de Maurienne veillera à suivre la trajectoire TEPOS avec les meilleurs outils disponibles et à un moindre coût. L'observatoire ORCAE permettra d'analyser les résultats.

A noter également l'adhésion du territoire Maurienne à la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE73) du Service Public de la Performance Energétique (SPPEH) afin d'accompagner les ménages et les copropriétés dans leurs travaux de rénovation énergétique.

Ainsi, pour tendre vers ces objectifs, le territoire souhaite impulser des changements de pratiques en :

- ➔ Développant l'expérimentation d'activités nouvelles s'appuyant sur des filières innovantes comme l'hydrogène, le cyclotourisme...

Les applications industrielles de tels projets sont soutenues par les financements destinés à favoriser l'investissement dans ces secteurs, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du contrat « Territoires d'industrie », et à assurer l'indépendance du territoire dans les secteurs stratégiques.

- ➔ Soutenant l'installation de nouvelles activités favorables à l'économie circulaire (comme le recyclage, la création de recycleries) et aux circuits courts dans l'alimentation la rendant plus saine, durable et accessible ;
- ➔ Progressant dans la diversification du mix énergétique du territoire (géothermie, solaire, bois, réseau de chaleur, hydroélectricité sur réseau d'eau potable...)

L'État soutient massivement les projets d'énergies renouvelables via la mise en place de tarifs d'achat de l'électricité ou du biogaz produit ou de complément de rémunération des porteurs de projets. En outre, l'ADEME propose un accompagnement technique et financier des études préalables aux travaux. Enfin, les services déconcentrés (DDT, DDETSPP et UD DREAL) sont mobilisables très en amont des projets et en facilitent l'émergence, notamment par leurs conseils relatifs à l'instruction administrative et par la mise en lien des acteurs susceptibles d'intervenir sur le projet.

Concernant spécifiquement la production d'énergie renouvelable, l'État encourage le développement des installations de production, notamment photovoltaïques, pour l'atteinte des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie en matière de mix énergétique. Les projets photovoltaïques privilégiant l'autoconsommation pourront faire l'objet d'un accompagnement financier qui sera examiné au cas par cas, dès lors que leur conception permet une contribution effective à la consommation du ou des bâtiments, garantissant une bonne effi-

capacité énergétique et environnementale de l'investissement public. Les fermes photovoltaïques ou installations destinées à la revente bénéficient du tarif de rachat permettant d'équilibrer leur modèle économique à moyen terme.

Par ailleurs, dans le but de favoriser le remplacement des chaudières à énergie fossile des collectivités, l'ADEME propose la signature à l'échelle des EPCI d'un contrat de développement patrimonial EnR, mobilisable, sous conditions d'éligibilité, à partir de trois installations biomasse, solaire thermique ou géothermique, portées en maîtrise d'ouvrage déléguée des communes vers leur EPCI. Ce contrat soutient l'animation du dispositif, les études préalables aux travaux ainsi que les investissements.

L'adaptation du territoire au changement climatique constitue également l'un des enjeux de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA).

- ➔ Accompagnant la décarbonation de l'industrie ;
- ➔ Améliorant les performances énergétiques des bâtiments publics et privés.

Le parc immobilier de l'État, dont la surface s'étend à près de 100 millions de m², représente, par sa consommation énergétique, approximativement le quart des émissions de gaz à effet de serre en France. Afin que les bâtiments publics prennent part de manière substantielle à l'effort national de rénovation énergétique, « France Relance » retient un important programme visant à réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics, soutenir le secteur de la construction au niveau local et moderniser les lieux de vie collectifs au bénéfice des usagers et des agents. Cet engagement de l'État se traduit notamment pour les collectivités territoriales et leurs groupements, par la création de financements dédiés dénommés « DSIL rénovation énergétique » et « DSIL relance ».

L'État a également pris en compte la contribution du parc de logements privés au réchauffement climatique dans le cadre du dispositif « MaPrime Rénov' », qui bénéficie à des particuliers souhaitant engager des travaux de rénovation énergétique de leur résidence principale. MaPrimeRénov' est également ouverte à l'ensemble des copropriétés (y compris celles qui ne se trouvent pas en situation de fragilité). Elle vient simplifier le financement des travaux grâce à une seule aide collective, versée au syndicat de copropriétaires, indépendamment des situations individuelles des copropriétaires.

- **Axe 2 : conforter l'attractivité du territoire**

L'attractivité d'un territoire résulte de la combinaison et de la mise en œuvre d'un certain nombre de thématiques permettant au territoire de vendre sa qualité de vie et ses savoir-faire.

Ainsi, cinq orientations stratégiques doivent concourir à une meilleure attractivité du territoire :

- La requalification / redynamisation des centres bourgs par la transformation qualitative du paysage urbain (démolition, renouvellement de l'offre d'habitat plus adaptée aux attentes d'une population de jeunes actifs et/ou personnes âgées, dessertes internes cyclo en complémentarité du projet d'itinéraire cyclable de fond de vallée)

L'État, par le programme Petites Villes de Demain (PVD), s'engage à accompagner les collectivités retenues dans leurs projets de redynamisation, respectueux de l'environnement, contribuant à l'amélioration des conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours. Le programme vise à renforcer les moyens des élus

des villes et de leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité pour bâtir et leur donner les moyens de concrétiser leurs projets de territoire tout au long de leur mandat, jusqu'en 2026.

Sur la vallée de la Maurienne, deux centralités ont été retenues : la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, et sa ville centre, Saint-jean-de-Maurienne ainsi que la Communauté de Communes Haute-Maurienne Vanoise et le couple de villes centres Modane-Fourneaux. Trois partenaires : l'ANCT, la Banque des territoires et l'ANAH financent à hauteur de 75% de son coût annuel, le poste de chef de projet Petites Villes de Demain. Ce dernier a pour mission de définir et mettre en œuvre le projet de territoire d'une ou plusieurs collectivités lauréates au programme.

L'ANAH accompagne par ailleurs le territoire pour la requalification du parc de logements privés dans le cadre d'un programme d'intérêt général (PIG) reconduit par avenant pour une période de deux ans le 30 mars 2021. Ce PIG s'inscrit à la fois dans l'accompagnement du territoire pour l'accueil des salariés du Lyon-Turin mais doit aussi permettre de lutter contre la vacance et l'habitat dégradé pour l'accueil des populations locales à terme. L'ANAH accompagne également la 3CMA pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle visant un îlot dégradé au cœur de Saint Jean de Maurienne.

L'État dans la cadre de la Démarche Grand Chantier accompagne encore la requalification du parc de logements sociaux existants en finançant différents programmes de requalification lourde sur les différents centre-bourgs de la vallée de la Maurienne. Un travail est également en cours pour mettre à disposition le parc vacant de l'OPAC pour l'accueil des futurs salariés du chantier Lyon-Turin avec un enjeu de déconstruction à terme pour les bâtiments du parc n'ayant plus d'usages locaux.

La 3CMA a été retenue dans la cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du plan national de lutte contre les logements vacants et bénéficie ainsi d'un accès à différents outils et aux réseaux d'acteurs mis en place au plan national.

Le soutien de l'État à la requalification des bâtiments se manifeste enfin par le biais des lignes classiques de financements publics.

- ➔ L'ouverture du territoire au transfrontalier dans la perspective de coopérations sur le plan de la mobilité ;
- ➔ La rénovation et la requalification d'îlots immobiliers en stations, îlots dégradés ou troublant l'image de ces stations, en vue de leur remise sur le marché ;

A ce titre, l'État, soutenu par la Banque des territoires, la Caisse des Dépôts et Bpi France, s'engage au travers du Plan Avenir Montagne, à dynamiser l'immobilier de loisir et enrayer la formation de « lits froids » par des mesures visant à accélérer la rénovation globale et l'occupation de l'immobilier de loisirs en station.

- ➔ La fourniture à la population et aux visiteurs d'une offre d'équipements de centralité et d'un niveau de services attractifs et qualitatifs (équipements structurants de services publics, de santé, de modes de garde d'enfants, sportifs, culturels et de loisirs)

L'État s'engage dans le dispositif des maisons « France services » qui participe de cette logique visant à renforcer l'accessibilité des services publics et la simplicité des démarches administratives pour les usagers, dans le souci d'augmenter la qualité de services qui leur est fournie. A ce jour, deux structures sont labellisées « France services » sur le territoire de la Maurienne, l'une à Saint-Étienne-de-Cuines, labellisée le 1^{er} septembre 2020 et l'autre à Saint-Michel-de-Maurienne labellisée le 1^{er} janvier 2020. Deux autres seront labellisées en 2021 sur les communes de Modane et Val d'Arc.

- ➔ L'accélération du déploiement des infrastructures et des services numériques proposant une adaptation de certains espaces aux nouvelles formes de travail en mutation (salle visio, tiers lieux...).

Par son action l'État améliore, en lien avec le Conseil départemental de la Savoie, la couverture téléphonie mobile du territoire. En Maurienne ce sont huit nouveaux sites qui sont couverts ou qui le seront dans les deux prochaines années.

Par ailleurs, l'État favorise la transformation numérique des collectivités en finançant à la fois la formation des agents territoriaux et la mise en œuvre de projets innovants en lien avec cette thématique.

De plus, dans le cadre du plan de relance, l'Etat encourage la transformation numérique de l'enseignement en contribuant à la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

L'appel à projets « Socle Numérique dans les écoles élémentaires » vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 & 3) qui n'ont pas atteint le socle numérique de base, dont un référentiel a été discuté avec les représentants des associations représentatives des collectivités lors des États généraux du numérique pour l'Éducation. Sur le territoire de la Maurienne, 8 collectivités bénéficient de ce dispositif.

- **Axe 3 : accompagner la diversification des activités du territoire**

Les réflexions prospectives du SCoT comme celles du Contrat de Territoire Maurienne n°2 en construction dans le cadre de la Démarche Grand Chantier Lyon-Turin ou encore au travers des Contrats Espaces Valléens en cours d'élaboration sur le territoire, mettent en avant cette nécessité d'adapter le modèle touristique en passant d'un tourisme hivernal aujourd'hui à un tourisme quatre saisons demain.

De même, une attention devra être apportée à l'environnement du tissu économique marqué par les incertitudes et les transitions.

Ainsi, quatre orientations stratégiques doivent répondre à ces besoins d'innovation correspondant à l'identité du territoire :

- ➔ Conforter le potentiel touristique du territoire en créant les équipements pour un usage quatre saisons favorisant l'accueil en courts-séjours en intersaison

Afin de valoriser les atouts des territoires de montagne dans le cadre du développement d'une offre de tourisme durable et résiliente, l'État a mis en place le fonds « Avenir Montagne », qui permet de financer les projets d'équipement et d'investissement portés par les collectivités territoriales ou par d'autres acteurs de massifs (établissements publics, associations, syndicats mixtes, entreprises, etc.) visant à favoriser la diversification de l'offre et la conquête de nouvelles clientèles, à accélérer la transition écologique des activités touristiques de montagne ainsi qu'à dynamiser l'immobilier de loisirs et enrayer la formation de « lits-froids ».

- ➔ S'adapter aux mutations économiques (économie du futur, mutations des normes, modernisation des outils)

Plusieurs leviers sont mobilisés pour permettre l'adaptation du territoire aux mutations économiques :

- d'une part, l'accompagnement du tissu économique local qui se traduit par de nombreux appels à projets lancés en faveur des entreprises dans le cadre du plan France Relance (territoires d'industrie, résilience, automobile et aéronautique, guichet industrie du futur...),

- d'autre part, l'accompagnement aux évolutions des compétences suscitées par ces mutations, au travers notamment du plan « un jeune, une solution » qui contribue en partie à cet objectif. En effet, ce plan qui vise à offrir à chaque jeune une solution de formation, d'accompagnement ou d'aide à l'insertion professionnelle s'articule autour de trois priorités : faciliter l'entrée dans la vie professionnelle, orienter et former des jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir et accompagner plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi en proposant des parcours d'insertion sur mesure.

- Transformer qualitativement l'offre foncière et immobilière pour créer les conditions favorables à l'implantation et à la diversification des activités en centre-ville et dans les zones d'activités

Le recyclage des terrains en friches et la reconquête des espaces dégradés sont des composantes essentielles de toute politique de développement ou de revitalisation d'un territoire intrinsèquement contraint en termes de ressource foncière.

Pour favoriser la mise en place de stratégies économes en espace en matière de logement comme d'activité, l'État a mis en place une politique résolue de soutien aux projets de recyclage foncier. Celle-ci repose sur le « Fonds friches » et le « Fonds de requalification des locaux d'activité » (FRLA). Il a ainsi pu apporter son soutien à la requalification de friches à Modane et poursuivra l'accompagnement des projets dans le cadre du second Appel à projet « recyclage urbain » et de la mobilisation du FRLA, en particulier dans le cadre des projets PVD.

- Soutenir la Recherche et Développement.

- **Axe 4 : améliorer et surveiller la qualité environnementale du territoire**

Les caractéristiques spécifiques d'un territoire de montagne, soumis aux aléas climatiques de plus en plus forts, aux ressources en eau abondantes mais inégales dont la captation et l'acheminement aux abonnés demeure coûteuse, l'héritage du passé industriel de la Maurienne, l'impact des travaux du Grand Chantier Lyon-Turin, cet ensemble milite pour une préservation du patrimoine paysager de la vallée qui en fait toute sa richesse.

Ainsi cinq orientations stratégiques participeront aux objectifs poursuivis par :

- L'accroissement des mobilités durables et la structuration d'une offre de transport multimodale (infrastructures de recharge pour véhicules électriques, téléportés de fond de vallée, itinéraire cyclable de fond de vallée, autostop organisé, réseau d'aires de covoiturage, plans de mobilité dans les entreprises) ;

La Loi d'Orientation des Mobilités a posé le principe de la desserte de tous les territoires par une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale chargée de déployer une politique de mobilité durable. Pour accompagner les AOM vers l'atteinte des objectifs, l'État a mis en place France Mobilités chargé d'appuyer les collectivités, de constituer et d'animer un réseau d'échanges et de mise en relation autour des innovations et bonnes pratiques et de mettre en œuvre des outils financiers (fonds mobilités actives en particulier) via différents appels à projets concernant aussi bien les investissements d'infrastructure que les services ou l'ingénierie. À cet égard, le territoire de la Maurienne

peut bénéficier de crédits liés à la relance dans le cadre du fonds mobilités actives, pour financer des investissements visant à développer l'usage du vélo ou pour des projets de développement des mobilités décarbonées (PEM,,,...).

Les 5 communautés de communes constitutives du SPM ont fait le choix de confier le rôle d'AOM locale à la Région Auvergne Rhône-Alpes désormais compétente pour l'exercice de la compétence mobilité telle qu'elle est définie par la LOM. Dans ce contexte, l'État poursuivra l'accompagnement des collectivités sur les projets concourant au développement de l'intermodalité – en particulier dans le cadre des AAP « TCSP-PEM » et du fonds « mobilités actives » - dès lors que les projets s'inscrivent en cohérence avec l'action de l'AOM à l'échelle du bassin de mobilité, les orientations stratégiques du SCOT et des programmes nationaux (PVD).

Le plan Avenir montagnes prévoit le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt France Mobilités pour accompagner en ingénierie les solutions de mobilité durables, innovantes et de proximité du premier et dernier kilomètre (parmi lesquels les projets de création d'ascenseurs valléens).

→ Le traitement des points noirs paysagers et la résorption des friches persistantes ;

L'État s'engage, dans le cadre du plan de relance à financer le recyclage de friches et de fonciers déjà artificialisés, dans le cadre de projets d'aménagement urbain de revitalisation des centres-villes et de relocalisation des activités.

Ce dispositif contribue à la mise en œuvre de la stratégie de l'État en région pour une gestion économe du foncier.

Les friches représentent en effet un gisement foncier dont la mobilisation et la valorisation doivent être préférées à l'artificialisation d'espaces naturels pour développer de nouveaux projets. Ainsi, la reconversion des friches contribue à la trajectoire vers « zéro artificialisation nette » fixée par le Gouvernement, en cohérence avec les propositions de la Convention citoyenne pour le climat.

→ La réduction de la vulnérabilité du territoire aux risques naturels.

→ La préservation des continuités écologiques et de la biodiversité, la gestion et l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques (réseaux eau/assainissement) ;

Afin de bien positionner l'action en faveur de l'état des eaux et de la biodiversité comme une priorité majeure des collectivités, plus que jamais nécessaire dans le contexte de changement climatique, l'Agence de l'Eau a adapté et élargi temporairement ses règles d'intervention. Il s'agit d'accélérer le redémarrage des investissements dans le domaine de l'eau, en faveur des services d'eau et d'assainissement mais aussi de la protection de la ressource en eau, de la restauration de la biodiversité et des milieux aquatiques, de la lutte contre les pollutions et des économies d'eau, autant de priorités issues de la feuille de route des Assises de l'Eau.

→ La limitation des nuisances liées au bruit, à la lumière et aux pollutions atmosphériques.

3.3 Le Plan d'actions

3.3.1- Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 3 (les «fiches-projets» qui deviennent des «fiches-actions» lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable).

Le CRTE a un caractère évolutif. À la date de sa signature, il comprend une première série d'actions, notamment issues du plan de relance. D'autres actions ont vocation à s'intégrer ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec le projet de territoire, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement...

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance définie à l'article 6 en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches projet » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

3.3.2- Les actions de coopération interterritoriale (non définies à ce jour)

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement le territoire de la Maurienne.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Article 4 – Modalité d’accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l’ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l’Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d’urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu’il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L’activation de cet accompagnement s’effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Ce soutien pourra intervenir également dans le cadre de programmes dédiés comme le programme de l’ANCT « Avenir montagnes ingénierie », destiné aux territoires de montagne désirant repenser leur stratégie de développement vers une offre touristique diversifiée, durable et résiliente, le programme de rénovation de l’immobilier de loisirs porté par « France Tourisme Ingénierie », l’appel à manifestation d’intérêt de « France mobilité » dédié aux solutions de mobilité locales en territoires de montagne ou encore le volet ingénierie du programme « Petites villes de demain ».

Le soutien au territoire peut encore passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d’autres formes partenariales comme le renfort en capacité d’ingénierie, l’animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d’action.

Le territoire a mis à contribution ses propres équipes pour l’élaboration du présent contrat et plus particulièrement la réalisation de son diagnostic et la construction de son projet de territoire.

S’agissant des phases de mise en œuvre des projets, ainsi que du suivi et de l’évaluation du contrat, le territoire pourra mobiliser le soutien en ingénierie des services déconcentrés de l’État.

Article 5- Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s’engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

L’annexe 3 récapitule pour chaque fiche action et fiche projet les financements sollicités ou acquis auprès des différents financeurs. Elle constitue la maquette financière du Contrat.

Les financeurs s’efforcent d’instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d’intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de la disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Syndicat du Pays de Maurienne assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services une personne responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, chargé d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que son évaluation. Celui-ci pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Les différents groupements de collectivités concernés par le CRTE Maurienne organisent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné, à savoir :

- Pour la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise, Monsieur Philippe REYMOND
- Pour la Communauté de Communes Maurienne Galibier, Madame Chantale CHAUMAZ
- Pour la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, Monsieur Dominique ASSIER
- Pour la Communauté de Communes du Canton de La chambre, Madame Michèle NONY
- Pour la Communauté de Communes Porte de Maurienne, Madame Audrey CODA

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, État, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. À cette fin, il mobilise l'équipe projet, composée des membres du comité technique.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires

au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE. Il s'appuie sur l'équipe constituée d'un représentant désigné au sein des services de la préfecture et d'un représentant désigné au sein des services de la DDT73.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

5.4. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des

publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

Article 6– Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le Comité Local de Cohésion des Territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé des 5 Présidents des Communautés de Communes de Maurienne, du Vice-président au SCoT du SPM, des Vice-présidentes Mobilité et Transition Energétique du SPM, des maires de Val d'Arc, La Chambre, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Michel-de-Maurienne et Modane, de représentants élus de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de la Savoie, des services de la DDT73. Des représentants de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE pourront siéger en tant que de besoin.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé des Directeurs Généraux des Services des 5 Communautés de Communes de Maurienne, des Chefs de projet Petite Ville de Demain, de la Direction de AURA Entreprises « Maurienne » (pour Territoire d'Industrie), des services de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Savoie et de la DDT73.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

6.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires ;
- La coordination nécessaire avec les objectifs et les actions du Contrat de Territoire Maurienne (CTM).

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale. Les représentants de l'État et des collectivités signataires au comité des financeurs du CTM seront également garants de la cohérence des actions du CRTE avec celles du CTM.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, notamment au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche action en annexe. Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage.

Saint-Jean-de-Maurienne, le 7 septembre 2021

Le Préfet de la Savoie,
Pascal BOLOT



Le Président du Syndicat du Pays de Maurienne,
Yves DURBET



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Annexe 2 – Trajectoire TEPOS

Annexe 3 – Fiches-actions / maquette financière du contrat et Fiches-projets

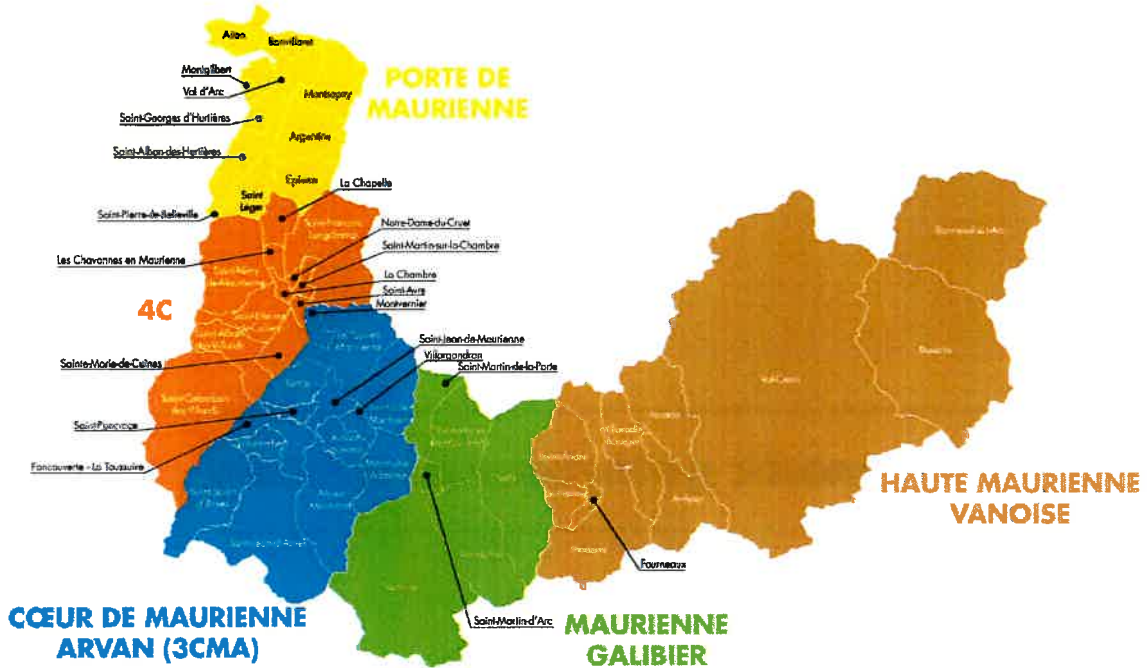
Diagnostic synthétique du territoire

A. Les chiffres clés du diagnostic, « état zéro »

ADMINISTRATIF

53 communes

5 communautés de communes

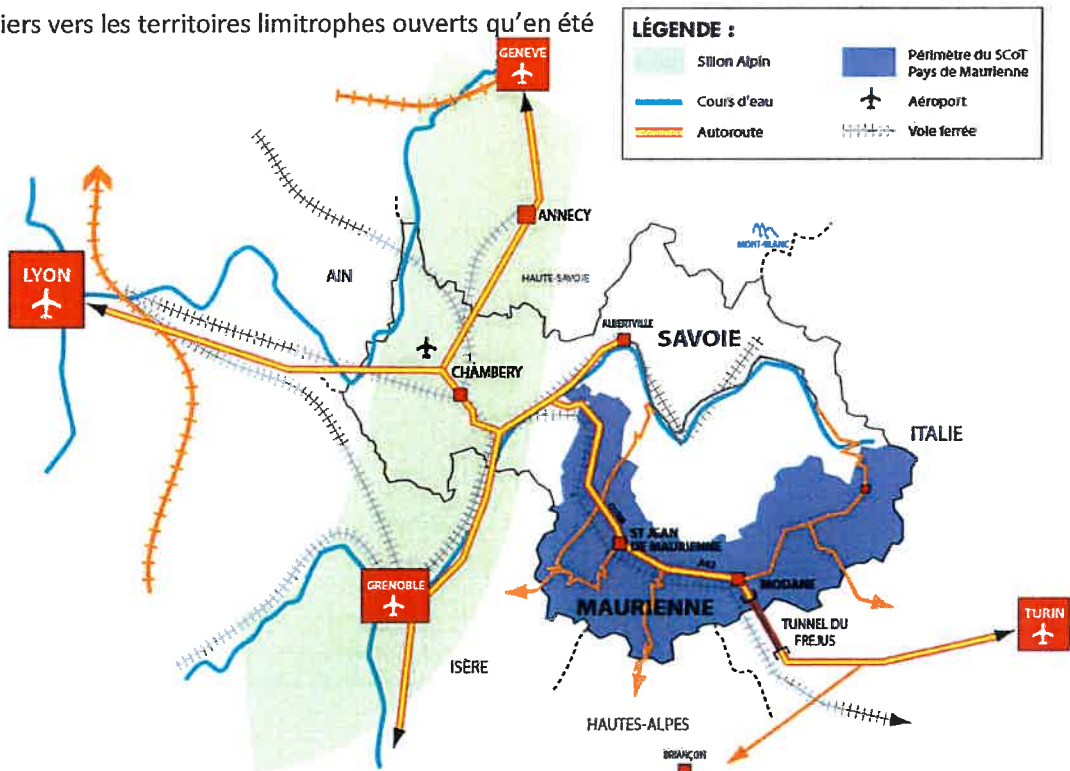


GEOGRAPHIE

Une des plus longue vallée alpine (120km), bassin versant de l'Arc

Accès annuel à l'Italie par les tunnels du Fréjus

5 cols routiers vers les territoires limitrophes ouverts qu'en été

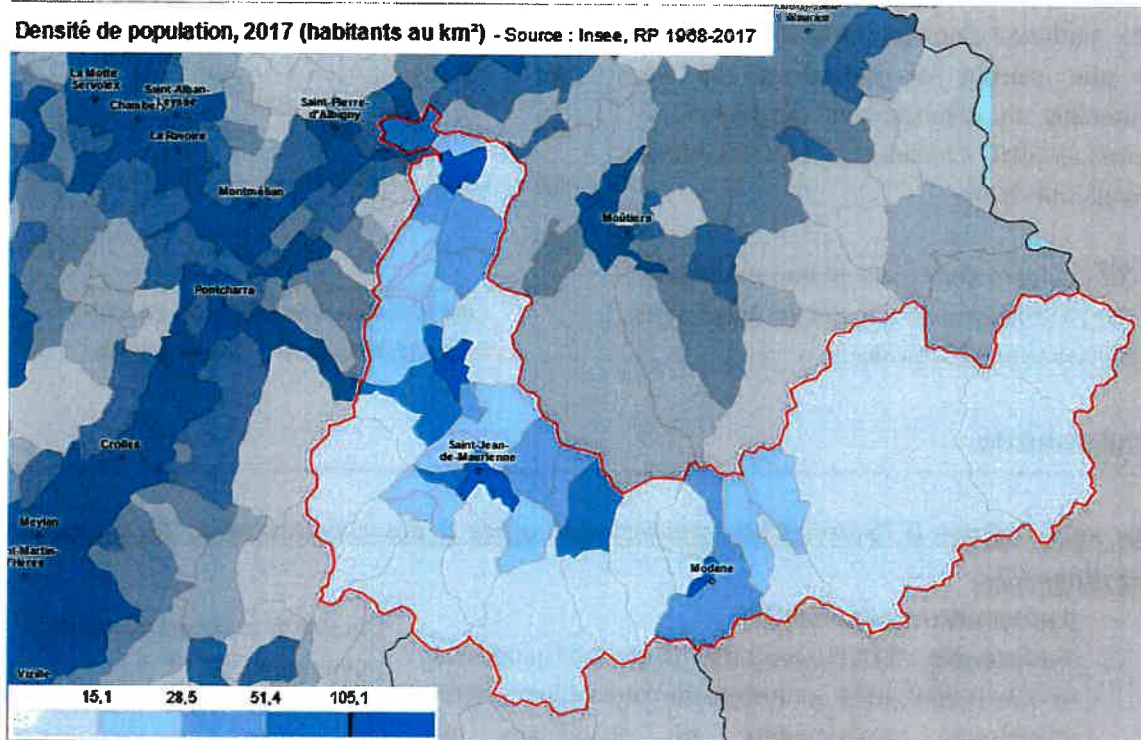


DEMOGRAPHIE

Un territoire de montagne faiblement peuplé :

- 44 289 habitants (population totale INSEE 2018), soit 10,2% de la population du département.
- densité faible : 21hab/km² (contre 71hab/km² en Savoie)

Densité de population, 2017 (habitants au km²) - Source : Insee, RP 1968-2017



- seules 5 communes >2 000hab, aucune ne dépasse 10 000hab).
- la ville principale est St Jean de Maurienne (8 043 hab en population totale INSEE 2018)

Une perte globale d'habitants depuis 2012 masquant de fortes disparités :

Depuis une décennie, la population totale diminue légèrement (-0,5%/an, contre +0,5%/an en Savoie). Comme de nombreux territoires ruraux, elle connaît un départ important des jeunes de 18-24 ans (solde migratoire de -0,5%/an contre +0,2%/an en Savoie).

Il existe en revanche des évolutions démographiques très contrastées selon les territoires :

- **l'entrée de la vallée conserve une dynamique** : les communautés de communes (Porte de Maurienne et du Canton de la Chambre) ont connu un rythme de croissance élevé, soutenu à plus de 80% par l'apport migratoire. Ceci se manifeste par un développement résidentiel sensible sur un secteur peu doté en services et dont les collectivités présentent les ressources les plus faibles. Cette croissance a cependant nettement ralenti ces dernières années (+0,2%/ an depuis 2012, contre +1,5%/an les 10 années précédentes, INSEE).

- La **partie amont du territoire connaît pour sa part une perte démographique** de -0,5%/an depuis 2013 (INSEE 2018). Celle-ci est particulièrement marquée dans les bourgs-centres historiques pourtant dotés de services : -1,3%/an sur Modane, -0,8%/an sur St Jean et -0,2%/an sur St Michel).

Un territoire âgé, dont le vieillissement s'accroît :

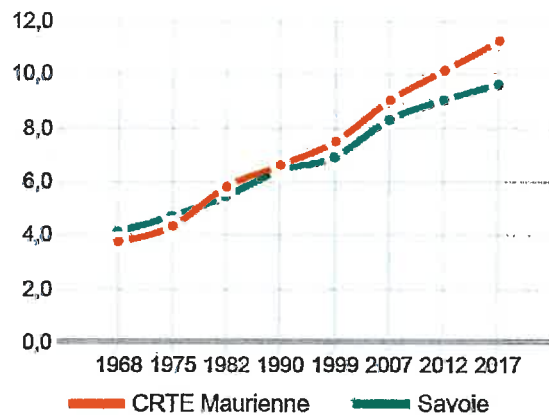
La Maurienne est un territoire âgé avec 11 % de la population âgée de plus de 75 ans en 2017 et 30% de plus de 60 ans (contre 26% en Savoie, INSEE 2018).

Cette tendance s'amplifie et le vieillissement est plus marqué en Maurienne que sur l'ensemble du département (graphique ci-contre). En 2040, 1 habitant sur 2 en Maurienne aura plus de 55 ans.

En 2017, la part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées était de 9,6% contre 8,8% en Savoie.

Les personnes âgées et leur évolution

Quelle est la part des 75 ans et plus dans ma population et quelles sont les évolutions depuis 1968 ?



ACCESSIBILITE

Une vallée alpine à l'accessibilité remarquable grâce à des infrastructures de transport exceptionnelles

- 1 autoroute transfrontalière
- 1 voie ferrée : TER (6 gares), TGV (2 gares à l'année et 4 en hiver) dont arrêts quotidiens du Paris-Milan et FRET (plateforme expérimentale de chargement de l'autoroute ferroviaire alpine à Aiton).
- 2 tunnels transfrontaliers (rail et autoroute)

Depuis St Jean de Maurienne :
Chambéry : 55'
Grenoble : 1h10
Lyon : 2h00
Aéroport de Turin : 1h45
Aéroport de Genève : 1h45

Une forte dépendance à la voiture individuelle

- entre les villages et les pôles de vie de fond de vallée concentrant les services et commerces
- entre le domicile et le lieu de travail des actifs ayant un emploi (INSEE2017), graphique ci



pas de transport	1126 (6 %)
marche à pied	2512 (13 %)
velo (y compris VAE)	179 (1 %)
deux roues motorise	95 (1 %)
voiture	14312 (76 %)
transport en commun	634 (3 %)

contre. En 2016 (source ORCAE), 43% des actifs font moins de 5km entre leur domicile et leur travail (contre 37% Savoie), 41% plus de 10km (42% Savoie), 21% plus de 20km (24% Savoie), 15% plus de 30 km (16% Savoie) mais 26% pour les cadres et 5,5% plus de 70km. Ce trajet domicile travail est donc plus faible que la moyenne départementale pour les trajets inférieurs à 10km, similaire au-delà.

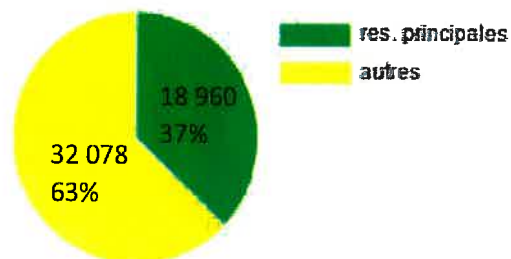
Un taux de motorisation habituel pour un territoire rural : (INSEE2017)

88 % des ménages disposent d'une voiture ou plus : (moyenne départementale : 87 %)

43 % des ménages disposent de 2 voitures ou plus : (moyenne départementale : 40 %)

PARC DE LOGEMENTS

51 038 logements en 2017 (INSEE)
dont seulement **37% de résidences principales**
(contre 57% en Savoie et 82% en France)
compte tenu du poids des résidences secondaires
en stations notamment.



Une faible dynamique de construction

Nombre de logements commencés (constructions neuves) : 3,5 logements/an pour 1 000 habitants, contre 6,5 en Savoie (entre 2007 à 2013, Sit@del 2)

Une production récente de grands logements : 102,2m² (contre 87,2 en Savoie)

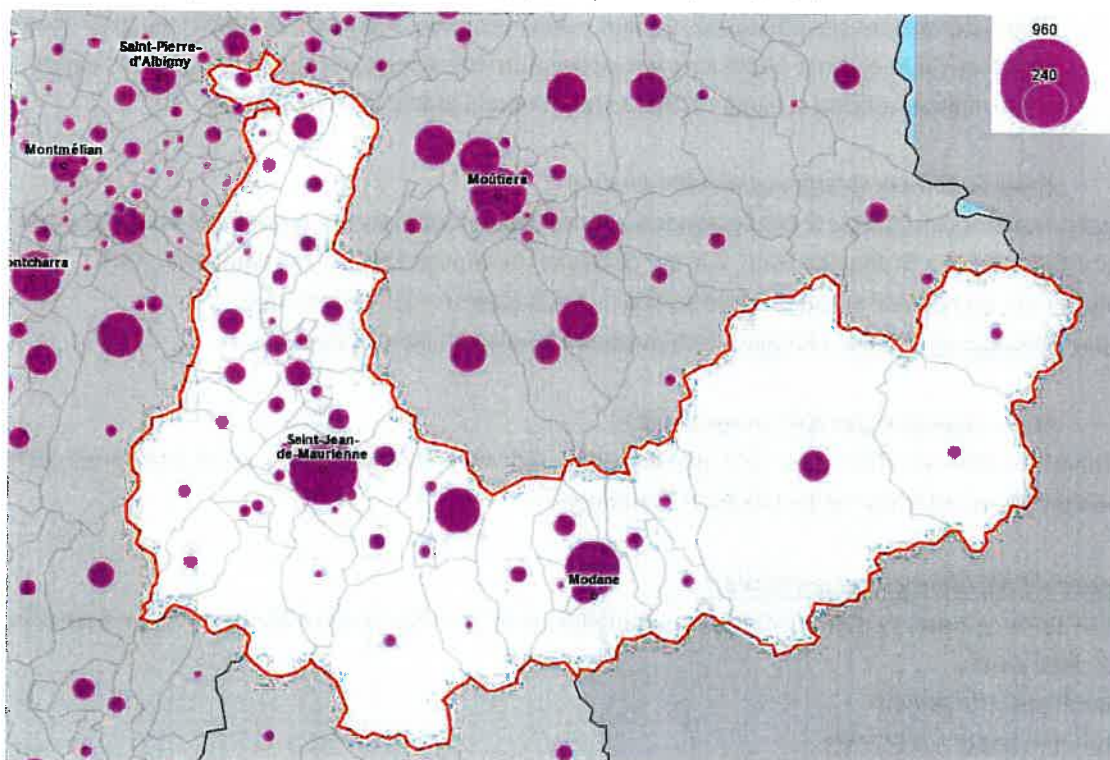
Des poches de vacance structurelle dans certains bourgs centres, reflet d'un parc ancien et inadapté aux demandes actuelles dans ces centres villes

En 2017, la vacance à l'échelle de l'ensemble de la Maurienne était globalement faible avec 6,2% de logements vacants, soit 3 209 logements vacants (contre 8,2% en France).

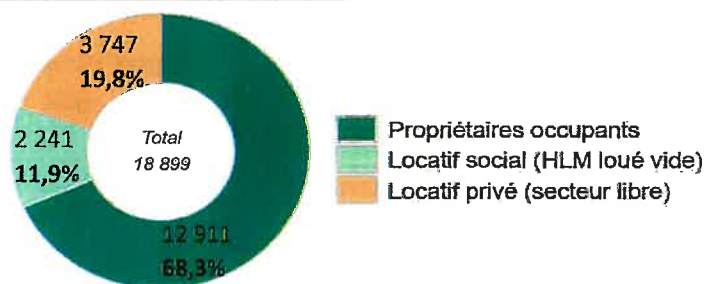
En revanche, cette moyenne masque des situations de forte vacance structurelle dans certains bourgs centres historiques avec notamment Fourneaux (22,2%), Modane (11,4%), St Michel de Mne (16,3%) et St Jean de Mne (13,4%).

D'autres communes présentent également une part importante de vacance (14 communes sur 53 comptent plus de 10% de logements vacants) : Freney (12,4%), St Avre (17,2%), St Rémy de Mne (13,9%), La Chapelle (18,1%), St Alban d'Hurtières (14%), Val d'Arc (10,5%).

Nombre de logements vacants, 2017 (logements) – Source : INSEE, RP, 2017



Le parc de résidences principales :



Une proportion élevée de propriétaires occupants : 68,3% contre 62% en Savoie.

Le parc locatif privé (19,8%) représente une part plus faible qu'en Savoie (23%)

Des résidences principales plus anciennes que la moyenne Savoyarde : (INSEE 2017, RP).

74,3% du parc a été construit avant 1990 (contre 67,8% en Savoie), dont 21,6% avant 1945

et présentant des besoins de réhabilitation thermique et énergétique importants :

Les maisons ont été construites :

- à 47% avant 1970 (donc sans réglementation thermique) contre 37,9% en Savoie
- et à 76,8% avant 1990 (2nde réglementation thermique date de 1988) contre 66% en Savoie

Les appartements ont été construits :

- à 48% avant 1970 (donc sans réglementation thermique) contre 37,8% en Savoie
- et 82,5% avant 1990 (2nde réglementation thermique date de 1988) contre 69,5% en Savoie

28,4% des logements sont équipés d'un chauffage central individuel (contre 33,7% en Savoie).

27,1% des logements sont équipés d'un chauffage individuel « tout électrique » (24,4% en Savoie).

Un parc de logements constitué de grands logements majoritairement sous-occupés :

Les grands logements (4 pièces ou plus) représentaient 67,4% des résidences principales en 2017, contre 60% en Savoie. Seuls 11,8% de petits logements (2 pièces ou moins), contre 17,7% en Savoie.

- 79,8% des résidences principales étaient « sous-occupées » au sens de l'INSEE en 2017 (contre 71,2% en Savoie), dont 25,5% en sous-occupation très accentuée (contre 23,4% en Savoie)
- Et très faiblement sur-occupé : 3,9% en Maurienne (contre 7,5% en Savoie)

Zoom logement locatif social (INSEE RP 2017) :

Le parc locatif social compte **2 241 logements**, dont **80% se concentre sur seulement 3 bourgs centres** avec 1 075 logts sur St Jean de Mne, 250 sur St Michel de Mne et 487 sur Modane (RPLS 2019).

Evolution du parc locatif social de 2014 à 2019 : - 0,2% (contre + 2,1% en Savoie)

Ce parc héberge 11,2% des ménages de Maurienne (contre 15,1% en Savoie).

Zoom logement des personnes âgées :

8 établissements en 2017 pour 557 places (dont 466 en « Etablissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer »).

Le parc de résidences secondaires :

Le territoire compte 32 078 résidences secondaires, soit 167 953 lits touristiques (d'après Savoie Mont-Blanc, 2020) dont :

- marchand : 73 396 lits
- non marchand : 94 557 lits

REVENUS ET NIVEAU DE VIE

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), 2017

Médiane du revenu disponible par unité de consommation (€ 2017)

21 890€ en 2017 (contre 22 460€ pour la Savoie).

Part des revenus d'activité : 69,4% en Maurienne 2017 (contre 72,4% pour la Savoie).

Taux de pauvreté :

Taux de pauvreté (seuil à 60% du revenu médian) : 8,9% (contre 9,8% pour la Savoie).

Taux de pauvreté (moins de 30 ans) : 15% (contre 15,7% pour la Savoie).

Taux de pauvreté (75 ans ou plus) : 7,6% (contre 6,5% pour la Savoie).

Eduction :

Part des 20-24 ans sortis des études non diplômés : 15% (contre 13,7% pour la Savoie) Insee 2017.

Imposition des ménages :

Part des ménages fiscaux imposés : 56,5% (contre 57,2% pour la Savoie).

Indicateur de dépendance économique* :

105 en 2017 (contre 99 pour la Savoie)

* Le taux de dépendance économique est le rapport entre la population des jeunes et des personnes âgées (moins de 20 ans et 60 ans et plus) et la population en âge de travailler (20 à 59 ans). Il est défavorable lorsqu'il est supérieur à 100 (ou « fort »), c'est-à-dire lorsqu'il y a davantage de jeunes et seniors que de personnes en âge de travailler.

ENVIRONNEMENT

Seulement 2% du territoire artificialisé (contre 3,9 en Savoie et 5,3% en France) CGDD-SDES 2018

Artificialisation depuis 2009 : +0,1% (contre +0,4% en France)

Taux d'étalement urbain : 1070 m² / hab (contre 560 m² / hab en Savoie) ORCEA 2018

Un territoire couvert de nombreux périmètres de protection : 14% pour le Cœur du Parc National de la Vanoise, 5% pour les sites classés, 13% pour les Natura 2000, 37% pour les ZNIEFF 1

Un territoire soumis aux risques naturels :

85,7% des communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) (Base Gaspar, cumul en 2018)

83,9% des communes soumises à un aléa ou un risque inondation, 87,5% à un risque mouvement de terrain, 30,4% à un risque avalanche.

Eau et milieux aquatiques :

Qualité des eaux superficielles (29 stations de mesures) : dont 0 en état très bon, 13 en bon état, 14 en état moyen, 2 en état médiocre, 0 en état mauvais. Source : Observatoire Savoyard de l'Environnement

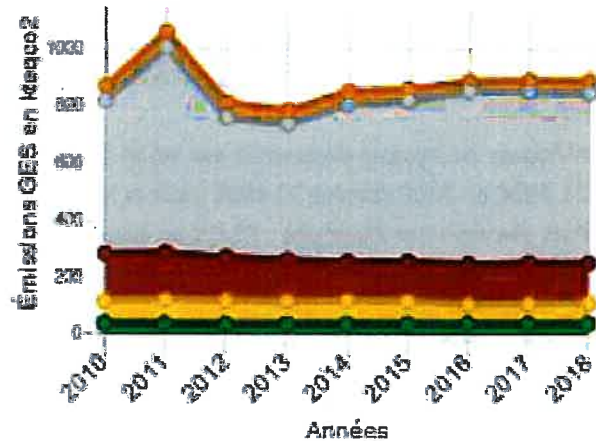
Taux de conformité des 34 stations d'épuration : 80,6% (contre 49,8% pour la Savoie) Source : Ministère de la transition écologique - SDES - 2018

Part des points de surveillance des eaux de baignade en eau douce selon leur qualité : 100% niveau « excellent » (contre 90,9% pour la Savoie) Source : Direction générale de la Santé (DGS) - 2019

Climat et gaz à effet de serre (GES)

Emissions de gaz à effet de serre : 890,08 milliers de tonnes équivalent CO2 en 2018 (ORCAE), avec la répartition suivante par secteurs d'activités :

- Tertiaire
- Autres transports
- Industrie hors branche énergie
- Transport routier
- Résidentiel
- Gestion des déchets
- Agriculture, sylviculture et aquaculture



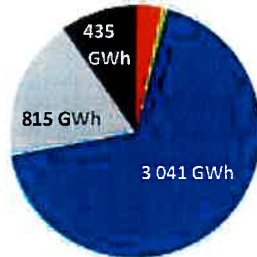
TRANSITION ENERGETIQUE

Consommation énergétique du territoire

Source : ORCAE <https://auvergnerrhonealpes.terristory.fr/>, 2018

Consommation totale d'énergie : 4 469 GWh en 2018

Par type d'énergie (TEPOS-CV SM Pays de Maurienne)



- ENR thermiques
- Organo-carburants
- Non identifié
- Électricité
- Non-énergétique
- Produits pétroliers
- Combustibles Minéraux Solides
- Chauffage et froid urbain
- Gaz
- Déchets

L'industrie représente 67% des consommations du territoire et les transports 13% contre respectivement 20% et 32% à l'échelle régionale. (ORCAE 2018),

Par habitant : 104 187 kWh / hab (contre 42 594 en Savoie)

Consommation d'énergie tertiaire / employé : 23 432 kWh / employé (contre 18 183 en Savoie)

Consommation d'énergie résidentiel / hab : 12 266 kWh / hab (contre 9 408 en Savoie)

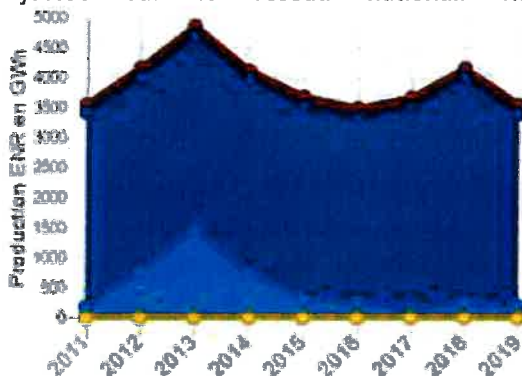
Facture énergétique/hab : 9 918€/hab (contre 4 432 en Savoie)

Facture énergétique tertiaire / employé : 2 602€ / employé (contre 2 046 en Savoie)

Production d'énergie renouvelable (ENR)

Source : ORCAE <https://auvergnerrhonealpes.terristory.fr/>, 2019

Production totale d'ENR : 3 563 GWh en 2019, dont 89% issue des grands barrages hydroélectriques et injectée sur le réseau national. Répartition suivante par filières de production :



- Valorisation du bois et autres biomasses solides 125 GWh
- Production nette des PAC 28 GWh
- Production du solaire thermique 1,56 GWh
- Production hydroélectrique- puiss sup 4,5 MW 3 200 GWh
- Production hydroélectrique- puiss inf 4,5 MW 199 GWh
- Production éolienne 0 GWh
- Production photovoltaïque 3,82 GWh

ACCESSIBILITE AUX SERVICES

Insee, Base Permanente des Equipements (BPE) 2017 - Distancier Metric.

Une part importante de la population éloignée des services de santé de proximité en amont de la vallée

Part de la population éloignée de plus de 20 minutes d'au moins un des services de santé de proximité* : 14,5% en Maurienne (contre seulement 1,6% en Savoie) et 7,7% sur la 3CMA, 34,1% sur la CCMG et 31% sur la CCHMV. * : services de soins de la gamme de proximité (pharmacies, médecins généralistes, masseurs-kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, infirmiers libéraux)

Maison de services au public

5 établissement en fonctionnement en 2021, 1 par EPCI.

Santé : Insee, BPE 2017

Densité de médecins généralistes libéraux 107,1/100 000 personnes (contre 122 en Savoie)

Densité de cardiologues libéraux 9,3/100 000 personnes (contre 5,1 en Savoie)

Densité de gynécologues libéraux 5,5/100 000 femmes de plus de 15 ans (contre 10,9 en Savoie)

Densité d'ophtalmologues libéraux 4,7/100 000 personnes (contre 11,6 en Savoie)

Densité de pédiatres libéraux 28,2 pour 100 000 enfants de moins de 15 ans (contre 21,1 en Savoie)

Densité de chirurgiens-dentistes libéraux 37,3 pour 100 000 personnes (contre 63,1 en Savoie)

Densité de sages-femmes libérales 33,2 pour 100 000 femmes de plus de 15 ans (contre 35,5 en Savoie)

Densité d'infirmiers libéraux 163 pour 100 000 personnes (contre 141 en Savoie)

Une part importante de la population éloignée des équipements de services :

	Maurienne	Savoie
de proximité (plus de 7 min) (%)	12,8	3,6
intermédiaires (plus de 15 min) (%)	17,1	5,9
supérieurs (plus de 30 min) (%)	16,5	6,3

Source : Insee; Base permanente des équipements (BPE) ; distancier Metric - 2019

Equipements sportifs et culturels Insee, BPE 2017

38 équipements sportifs de la gamme intermédiaire, soit 8,79/10 000 hab (contre 4,97 en Savoie)

14 équipements culturels de la gamme supérieure, soit 3,24/10 000 hab (contre 1,42 en Savoie)

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Une production structurée autour de l'élevage

355 chefs d'exploitations agricoles (MSA 2013) basées en grande majorité sur l'élevage. Les exploitations se concentrent en zone touristique.

- **Un élevage bovin lait dominé par la filière AOP Beaufort**

Près de 90 % de la production laitière bovine de la Maurienne est transformée en Beaufort AOP. Le périmètre AOP couvre 93% du territoire.

3 coopératives laitières, à gestion directe, rassemblent sur ce marché 95 exploitations. Elles collectent et valorisent 9 millions de litres de lait/an en Beaufort AOP.

L'autonomie fourragère est, avec la reprise pérenne des exploitations laitières, l'un des points cruciaux de la filière AOP Beaufort en Maurienne

Plus confidentielle sur la Maurienne, **la production de tomme et emmental de Savoie (IGP) concerne 6 exploitations laitières sur des communes en Porte de Maurienne hors zone AOP Beaufort**. Elles représentent 4 % du volume de leur coopérative. Leur avenir n'en est que plus délicat à prédire.

- **Des élevages de petits ruminants dynamiques et un élevage allaitant peu valorisé**

Les productions fromagères caprines et ovines sont présentes sur tout le territoire et essentiellement basée sur de la vente directe. Depuis 6 ans, le volume d'agneaux abattus par l'abattoir de Maurienne a augmenté de 60 % et se stabilise. Deux sujets prètent à vigilance sur cette filière : le maintien de l'abattoir de Maurienne, ainsi que la capacité des éleveurs à l'approvisionnement toute l'année.

Une dynamique autour de la diversification de l'offre alimentaire (programme Leader Maurienne)

Les "petites" productions spécifiques comme le maraîchage, l'aviculture, l'apiculture, le safran... représentent 11% de l'activité agricole. Ces activités valorisent des petites surfaces agricoles complémentaires à l'élevage.

Un secteur porteur d'emplois à l'année

En 2014, la profession agricole en Maurienne comprend 355 chefs d'exploitation agricole (dont 53% de pluriactifs, contre 36% en Savoie) dont l'activité génère une soixantaine d'emplois permanents (conjointes, aides familiaux, salariés permanents) et 27 postes saisonniers en équivalent temps plein.

Sources de fragilité de ce secteur économique :

Le nombre de créations ou reprises d'exploitation agricole ne compense plus les cessations d'activité à l'échelle du territoire.

40 % des exploitations de la Maurienne avaient un chef d'exploitation de plus de 50 ans sans successeur connu (RGA 2010).

EMPLOIS ET ECONOMIE

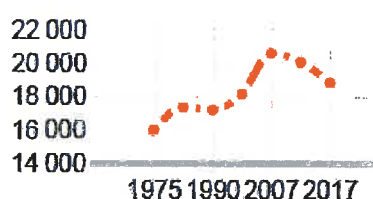
18 937 emplois (INSEE 2017)

-10,7% des emplois salariés depuis 2007 (contre +1,7% en Savoie)

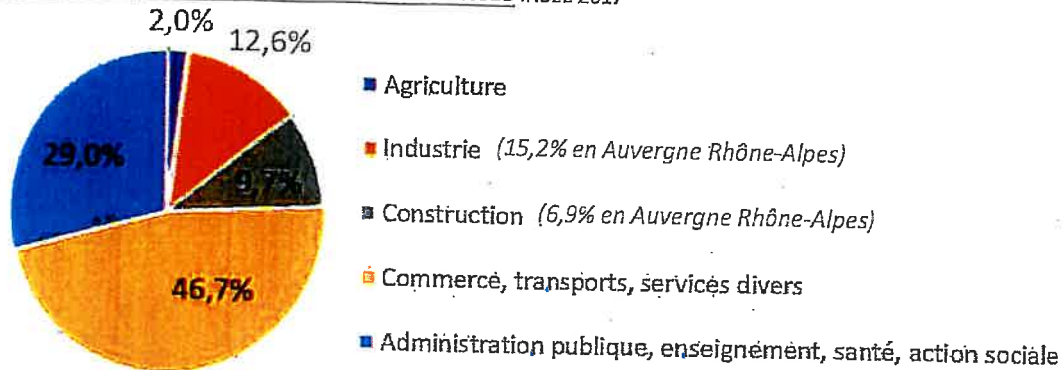
+4,7% des emplois non-salariés depuis 2007 (contre +14% en Savoie)

L'augmentation du nombre d'emplois de 1975 à 2007 s'explique notamment par le développement du tourisme. Mais ceci ne compense plus depuis 2007 la perte d'emplois industriels.

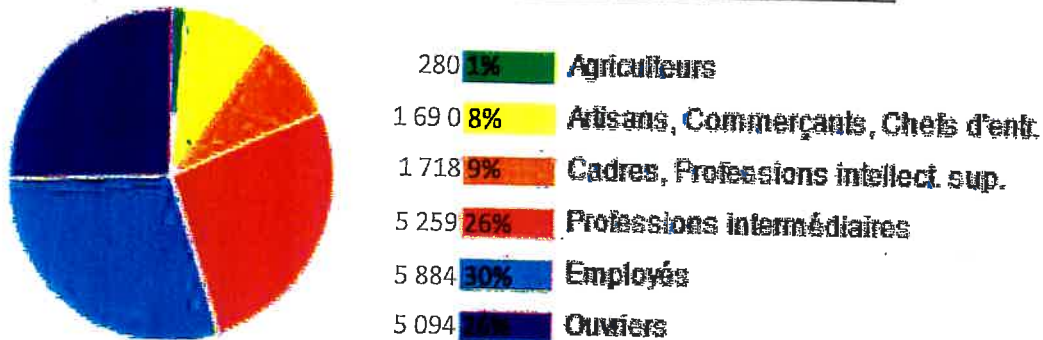
Evolution du nombre d'emplois
(INSEE, RP 2017)



Part des emplois part domaine d'activités INSEE 2017



Population active des 15-64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle INSEE 2017



Un taux de chômage bas, légèrement inférieur au niveau départemental et régional

3 367 demandeurs d'emplois à fin mars 2021

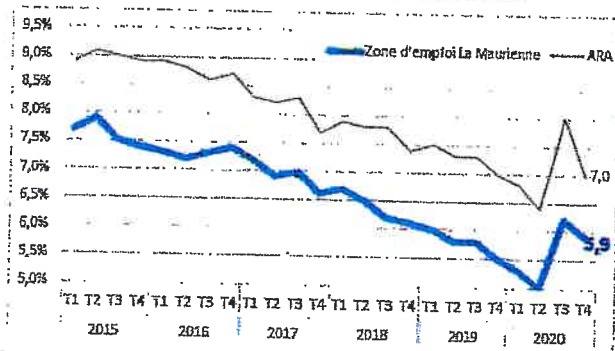
(Source : pôle emploi), +30,7% depuis 1 an (contre +4% à l'échelle régionale). Cette hausse est la plus marquée chez les bénéficiaires du RSA (+54%) et les moins de 25 ans (+49%).

5,9% de chômage à fin 2020 (INSEE BIT)

Zoom sur le chômage par tranches d'âge :

7,4% chez les 15-64 ans (INSEE 2017) sur la

Maurienne (9,4% en Savoie), 15% chez les jeunes 15-24 ans (19,7% en Savoie), 7,1% chez les seniors 55-64 ans (contre 7,5% en Savoie) mais supérieur d'un à deux points chez les femmes à tous les âges.







Un grand chantier international

- 57km du tunnel de base ferroviaire TELT reliant la France à l'Italie
- 1 nouvelle gare internationale à St Jean de Maurienne

Les chantiers TELT et SNCF réseau totalisaient 600 emplois en décembre 2020. Source : groupements d'entreprises, TELT, SNCF Réseau. Ils devraient représenter en 2022-2023 environ 1200 emplois et en 2024-2025 environ 2500 à 3000 emplois.

350 logements de l'OPAC de la Savoie sont mobilisables pour les salariés du Lyon Turin dans un périmètre situé à proximité des chantiers. En 2019 et 2020, 117 logements ont été réhabilités (16 sur St Michel de Mne et 101 sur St Jean de Mne). Source : groupements d'entreprises, TELT, SNCF Réseau

B. Etat des lieux écologique du territoire

THEMES	SOURCE	DONNEES
ENERGIE ET CLIMAT		
Emission de gaz à effet de serre du territoire (total et par habitant)		890,08 kteqCO2 en 2018, non disponible par habitant (donnée confidentielle sur la Maurienne)
Consommation énergétique du territoire		4 469 GWh en 2018, dont : 134 GWh d'ENR thermiques, 3 041 GWh d'électricité, 815 GWh de produits pétroliers, 435GWh de gaz
Production annuelle d'énergie renouvelable (éolien, solaire, hydro-électricité, méthanisation, etc.)		3 565 GWh en 2019 dont : 3 200 GWh Grande hydroélectricité (puissance >4,5MW) 199 GWh petite hydroélectricité (puissance <4,5MW) 125 GWh Valorisation du bois et autres biomasses solides 28 GWh Production nette des PAC 3,82 GWh Production photovoltaïque 1,56 GWh Production du solaire thermique
Etat des systèmes de chauffage	Insee, 2017	7 784 chaudières fioul en résidences principales (individuel et collectif) ; 3 716 en résidences secondaires (individuel et collectif)
- Existence de réseaux de chaleurs, ainsi que leur combustible (part d'énergie renouvelable)		2 réseaux de chaleur bois/gaz (Saint Marie de Cuines, Saint Etienne de Cuines) et 1 au bois (Modane)
Emissions de polluants atmosphériques		Pour l'année 2018 : COVNM : 726t soit 16 931 g/hab (contre 10 612 g/hab en Savoie) NH3 : 269t soit 6 271 g/hab (contre 4 688 g/hab en Savoie) NOx : 1 062t soit 24 764 g/hab (contre 14 830 g/hab en Savoie) SO2 : 2 260t soit 52 699 g/hab (contre 7 470 g/hab en Savoie) PM2,5 : 345t soit 8 051 g/hab (contre 3 772 g/hab en Savoie) PM10 : 468t soit 10 908 g/hab (contre 4 614g/hab en Savoie)

EAU ET ASSAINISSEMENT

Rendement du réseau de distribution	SISPEA	69,9 % en 2019 sur l'ensemble de la Maurienne
Indice linéaire de pertes en réseau	SISPEA	10 % en 2019 sur l'ensemble de la Maurienne
Indice d'avancement de la protection des ressources en eau	SISPEA	70,6 % en 2019 sur l'ensemble de la Maurienne
Nombre de captages prioritaires et nombre de captages bénéficiant d'une protection et d'un plan d'actions	Site DREAL ARA + SISPEA	Aucun captage prioritaire en Maurienne
Couverture du territoire par un SAGE		NON
Station de mesures des eaux souterraines	<u>Observatoire savoyard de l'Environnement</u>	Source de Fontaignous à Termignon : Suivi de l'évolution du débit journalier en litre par seconde en 2018 et des débits minimums et moyens (période de référence 2009 à 2018) Minimum : 4,13 l/sec, moyenne (2010) et 5,43 en 2018. Maximum : 8,23 l/sec (2018). Débit en augmentation sur la période 2009-2018. Suivi des débits de la source des Roches (à venir)
Les eaux superficielles : qualité des cours d'eau	<u>Observatoire savoyard de l'Environnement</u>	29 stations de mesures en Maurienne : dont 0 en état très bon, 13 en bon état, 14 en état moyen, 2 en état médiocre, 0 en état mauvais en 2018.
Assainissement collectif	<u>Observatoire savoyard de l'Environnement</u>	Etat des gestionnaires (2021) : 5 syndicats intercommunaux, 1 EPCI (CCMG hors Orelle), le reste à l'échelle des communes
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	SISPEA 2019	135 444 habitants en 2019
Assainissement non collectif	<u>Observatoire savoyard de l'Environnement</u>	Etat des gestionnaires (2021) : 3 EPCI (CCPM, 4C et 3CMA), le reste à l'échelle des communes
Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	SISPEA 2019	7 473 habitants en 2019
Alimentation en eau potable	<u>Observatoire savoyard de l'Environnement</u>	Etat des gestionnaires (2021) : 3 syndicats intercommunaux, 1 EPCI (secteur Arvan uniquement), le reste à l'échelle des communes

LUTTE CONTRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS		
Etat d'avancement du PLUI	3CMA	PLUJHD prescrit sur la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA) par délibération du 30 juillet 2020.
Evolution du nombre d'hectares de terres urbanisées ou terres agricoles et/ou naturelles et/ou forestières	Occupation du sol - RDG 73-74	<p>Entre 2006 et 2016, les espaces artificialisés ont crû de 277 ha en Maurienne, soit 28 ha/an (+5,8% en 10 ans contre 5,9% pour l'ensemble de la Savoie).</p> <p>Il s'agit là d'un solde entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des espaces naturels ou agricoles nouvellement artificialisés : 308 ha au total (soit 30,8 ha/an), - et des espaces artificialisés revenus à l'état naturel ou agricole, notamment des zones de chantiers (31ha au total). <p>Les nouveaux espaces artificialisés entre 2006 et 2016 étaient à 49% des espaces naturels en 2006 et pour 49% des espaces agricoles.</p> <p>La croissance des espaces artificialisés a été plus rapide dans certains territoires qui s'étaient peu développés en superficie. Ainsi, les territoires de forte croissance sont Cœur de Maurienne Arvan (6,2%), Haute Maurienne Vanoise (6,0%), Canton de la Chambre (5,9%), Porte de Maurienne (5,7%) tandis que Maurienne-Galibier connaissait une croissance des espaces artificialisés de 4,8% de 2006 à 2016.</p> <p>En Maurienne, près de 26% des espaces artificialisés entre 2006 et 2016 sont situés dans les stations de montagne.</p>
Taux d'étalement urbain :	ORCAE	1 070 m ² /hab en 2018 (contre 560m ² /hab en Savoie)

ACTIONS EN MATIERE DE BIODIVERSITE

Surface des aires protégées : parc naturel, Natura 2000, ZNIEFF (zones d'intérêt écologique faunistique et floristique), aire de protection des captages, etc.	Observatoire des territoires de la Savoie	<p>Parc National de la Vanoise : couvre 88 585 ha en Maurienne dont 29 505 ha en cœur de parc (soit 14% de la Maurienne)</p> <p>Arrêtés préfectoraux de protection de biotope : 4 espaces naturels couvrant 1 422 ha répartis entre les communes d'Aiton, Bonneval sur Arc, Val Cenis-Bramans, Val Cenis-Lanslebourg et Montgilbert.</p> <p>Réserve biologique intégrale : Forêt classée de l'Orgère - commune de Villarodin Bourget ; Forêt domaniale de la Belle Plinier – commune de Modane avec 7.15 km²</p> <p>Sites Natura 2000 : 8 sites abritant des habitats et des espèces d'intérêt communautaire couvrant 47 367 ha répartis sur l'ensemble de la vallée.</p> <p>Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1 : 78 zones couvrant 78 497 ha.</p> <p>Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2 : 9 zones couvrant 160 376 ha, soit 77% du territoire.</p> <p>Sites classés : 5 sites couvrant 11.097ha soit 5% du territoire.</p> <p>Zones humides : 909 zones humides couvrant 2 170 ha du territoire.</p>
Part des cours d'eau en bon état (classés en catégorie I ou II au titre de la continuité écologique)	SDAGE 2016-2021	92 % des masses d'eau étaient au moins en bon état écologique lors de l'état des lieux du SDAGE 2016-2021 (données de 2013).
Nombre de points noirs de continuités écologiques identifiés	SDAGE 2016-2021	9 ouvrages classés en Liste 2 dans le SDAGE 2016-2021 (St Bernard à Modane, Neuvachette à Valloire, Bugeon à La Chambre, Neuvache à Valmeinier, Arc à Argentine, Neuvache à St Martin d'Arc). Etat des lieux en juin 2021 : 4 ouvrages ont fait l'objet de travaux de restauration de la continuité et 5 ouvrages vont faire l'objet de travaux d'ici 2022.
Eau potable		
Espèces recensées	<u>Observatoire de la biodiversité de la Savoie</u> <u>ORCAE</u>	Espèces recensées (déc 2020) : 5 532 sur l'ensemble du territoire, dont 31 espèces sensibles.
Stocks de carbone		
Label « Territoires engagés pour la nature		En 2018 : 160 teqCO2/ha dont 84 en prairies et , 72 en forêts et 5 en cultures.
Label « terre saine » (OUI/NON)		NON
		NON

MOBILITE	
Existence parking vélos sécurisés	Box dans les 6 gares TER du territoire.
Existence zones à faible émission	NON
Existence voies réservées covoiturage	NON
Automobile	18 bornes publiques
- Nombre de bornes de recharge électriques ouvertes au public	ChargeMap
Part du territoire couverte par une AOM	INSEE
Distance domicile-travail	ORCAE
	Aucune AOM en Maurienne en juin 2021. En 2016 sur 17 622 actifs, 43% font moins de 5km, 41% font plus de 10km, 2.1% plus de 20km, 15% plus de 30 km (contre 26% pour les cadres) et 5,5% plus de 70km.

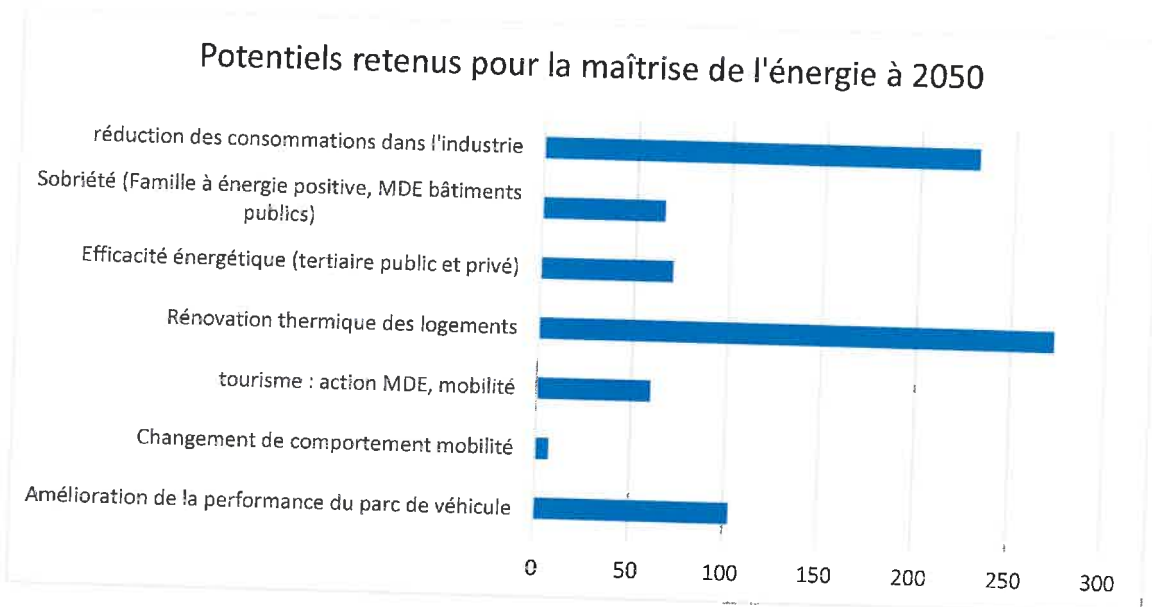
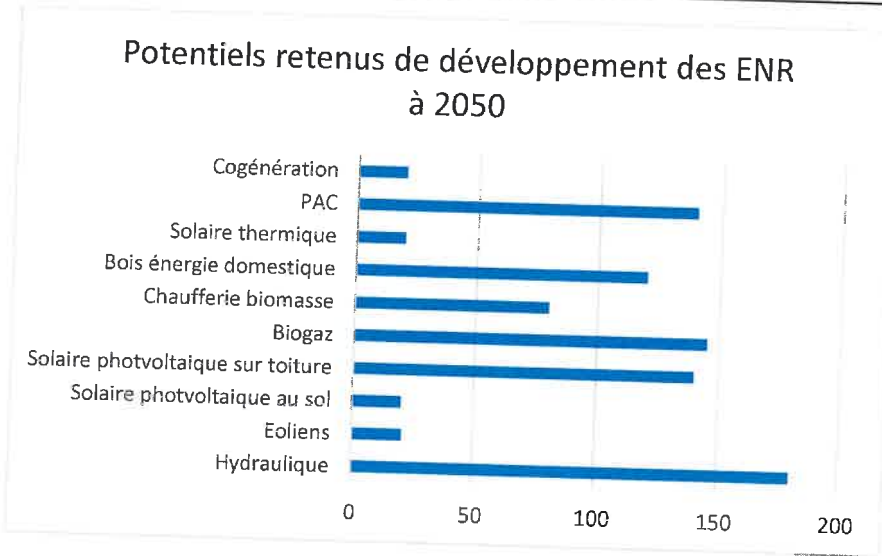
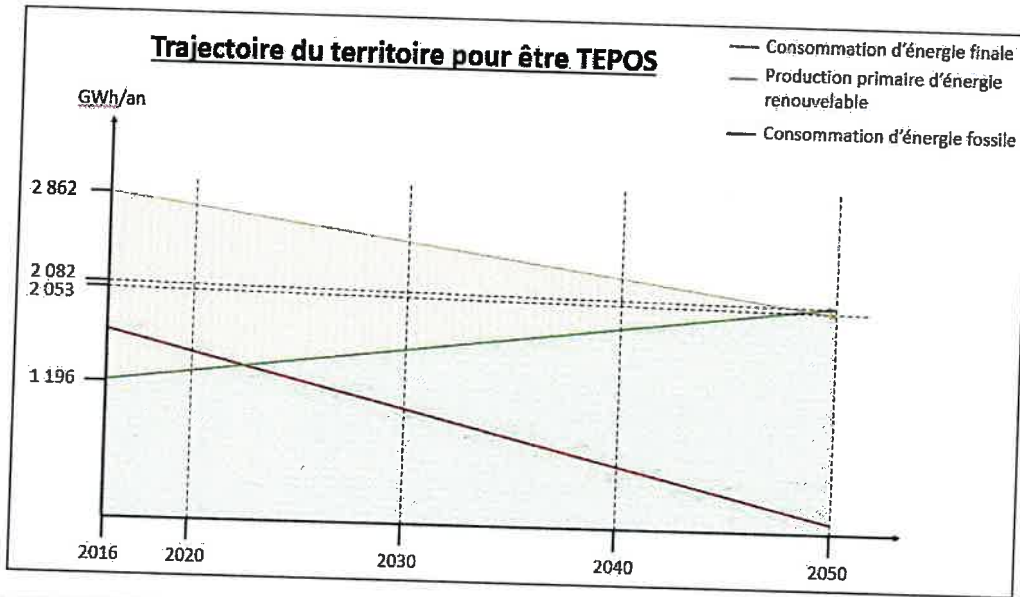
AGRICULTURE ET ALIMENTATION LOCALE

Existence d'un projet alimentaire territorial		Non, inscription dans le PAT de la Savoie.
Nombre d'exploitations agricoles	CASMB	355 exploitants agricoles – Environ 300 exploitations (forme sociétaire GAEC ou exploitation individuelle). Donnée estimée sur la base de 10 % de forme sociétaire en Maurienne (source MSA 2013, les données sont en cours d'actualisation par la MSA)
Nombre de producteurs vendant en circuits courts / de marchés de producteurs ou d'AMAP	Diagnostic agriculture SCoT, 2015	69 producteurs fermiers en Maurienne
Surface Agricole Utile du territoire	Observatoire des territoires de la Savoie	51 216ha de surface agricole utilisée (PACAGE 2020) soit 24,5% du territoire et 60199ha de superficie pastorale soit 28% du territoire.
Estimation du volume de produits phytosanitaires utilisés sur le territoire		Pas de données disponibles. Mais consommation faible car agriculture basée sur l'élevage agro-pastoral (herbe) pas de grande culture et pas d'arboriculture

TRAITEMENT DES DECHETS / ECONOMIE CIRCULAIRE

Tonnage de déchets collectés par le territoire	SIRTOM	<p>Tonnage des différents flux de déchets : 35 356t en 2019, dont :</p> <p>Ordures ménagères : 14 282 t en 2019 (-4,67% par rapport à 2016), incinérées à Chambéry.</p> <p>Emballages + papiers : 2 406 t en 2019 (+8,04% depuis 2016)</p> <p>Verre : 2 851 t en 2019 (+0.67% depuis 2016)</p> <p>Déchets collectés en déchèterie (hors gravats) : 10 708t en 2019</p> <p>Gravats (estimation) : 4 367t en 2019</p> <p>Textile + Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) + Cartons commerçants : 598t en 2019</p> <p>Vêtements : 191t en 2019 (-16.6% depuis 2016) : 0,2t (-41.2% depuis 2016)</p> <p>Déchets verts de St Jean de Mine : 69 t en 2019 (-28.9% depuis 2016)</p> <p>Déchets STEP : 75t en 2019</p>
Traitement des déchets	<u>ORCAE</u>	10 déchetteries en 2021, 4 dépôts communaux, 2 quais de transferts.
Valorisation des déchets collectés	SIRTOMM	<p>Valorisation matière :</p> <p>Tonnages collectés et réellement adressés aux différents recycleurs en 2019 : 5 767t, dont :</p> <p>Emballages cartons : 1 466 t en 2019</p> <p>Briques : 27t</p> <p>Bouteilles + flacons en plastique : 204t</p> <p>Acier+ aluminium : 75t</p> <p>Journaux/magazines+ gros de magasins : 1 144t</p> <p>Verre : 2 851t</p> <p>Valorisation énergétique : 17 771t en 2019</p> <p>Enfouissement : 4 392t en 2019</p>
Coût du transport et du traitement par incinération par tonne d'ordure ménagère collectée	SITROMM	145,5€ à la tonne en 2019 (+1,7% depuis 2018), dont 119,7€ la tonne pour l'incinération et 16,25€ la tonne pour le transport.
Existence de tri à la source des biodéchets dans structures de restauration collective, et pour logements collectifs		Composteurs particuliers : 54 composteurs de 400L mis à disposition en 2019. Création de sites de compostage collectif : 5 nouveaux sites en 2019.

Emissions de polluants atmosphériques (stations de mesure en Maurienne)	ATMO AURA	<p><u>Station de mesure de Modane Piscine (décembre 2020)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dioxyde d'azote (microg/m3) : 18 - Monoxyde d'azote (microg/m3) : 7.5 - Ozone (microg/m3) : 30.2 - Particules PM10 (microg/m3) : 9.9 - Particules PM2,5 (microg/m3) : 8.1 <p><u>Station A43 au niveau de St Julien Montdenis (moyenne sur 2018) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dioxyde d'azote (microg/m3) : 26.9 - Monoxyde d'azote (microg/m3) : 18.8 - Particules PM10 (microg/m3) : 24.1 <p><u>Station A43 au niveau de St Michel de Maurienne (moyenne sur 2019) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dioxyde d'azote (microg/m3) : 15 - Monoxyde d'azote (microg/m3) : 9.5 - Particules PM10 (microg/m3) : 11.4 <p><u>Saint-Jean de Maurienne, centre ville (moyenne sur 2019) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dioxyde d'azote (microg/m3) : 11.8 - Dioxyde soufre (microg/m3) : 4.7 - Monoxyde d'azote (microg/m3) : 2.8 - Ozone (microg/m3) : 58.4 - Particules PM10 (microg/m3) : 15
---	-----------	---



Actions envisagées 2021-2022-2023	Maitre d'ouvrage envisagé	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif	Participation État 2021	PVD	T1
Axes et orientations stratégiques I - IMPLUSER DES CHANGEMENTS-DE PRATIQUES SUR LE TERRITOIRE POUR LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE						
Développer l'expérimentation nouvelles (hydrogène, filière cyclo, thermalisme)	Développement d'une filière économique d'excellence en Maurienne	2021-2022	212 000 €			Oui
Soutenir l'installation de nouvelles activités favorables à l'économie circulaire (recyclage, recyclerie) et aux circuits courts favorisant notamment une alimentation saine, durable et accessible (restauration collective)	Vélo-Auvergne-Rhône-Alpes ENTREPRISES Création de jardin partagé favorisant le compostage CCAS de BESSANS	W - 2021	2 500 €			
	Evolution de la cuisine centrale Pré Soleil (restauration du CIAS HAUTE MAURIEENNE CIAS)	2021	78 109 €	25 000 €	Oui	
	Construction d'une unité de stockage en énergie par batteries	2022	3 895 000 €			
	Création d'une plateforme de compostage de déchets verts sur le territoire Haute Maurienne Vanoise	2021-2022	726 098 €			
	Création d'un atelier de production de granulés de plastique recyclé		400 000 €			Oui
Progresser dans la diversification du mix énergétique du territoire (géothermie, solaire, bois, réseau de chaleur, production d'hydroélectricité sur réseau d'eau potable...)	Remplacement de 7 modules de chauffage ds bâti publics Modification et extension pour l'optimisation vertueuse de la chaufferie communale (biomasse bois)	2ème semestre 2021 1er semestre 2021	23 398 € 48 588 €	4 600 € 9 718 €		
	Création d'une microcentrale de turbinage des eaux potables (w = 1.395 000 €)	Études 2021 W - 2023	2 500 000 €			
	Réseaux de chaleur	Septembre 2021	Etude : 58 000 €			
	Valorisation énergétique par le turbinage des eaux potables	2021-2022	390 000 €			Oui
	Aménagement d'une station de pompage sur les sources chaudes de l'Echaillon	2021-2022	160 000 €	1.15 000 €		Oui
Accompagner la décarbonation de l'industrie						
Améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics (collectivités, bailleurs sociaux) et privés	Rénovation énergétique du gymnase intercommunal d'Aiguebelle	Études - 2021 W -- mars 2022	1 073 200 €	200 000 €		
	Rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux (mairie/école + salle des fêtes/gîtes)	W -- fin juin 2021	130 726 €	16 095 €		
	Installation pompe à chaleur air/air réversible chaud/froid dans la salle d'animation	W -- juin 2021	18 941 €			
	Rénovation thermique de la mairie, mise en accessibilité PMR et extension	W -- printemps 2022	650 000 €			

Reprise du complexe de toiture de l'école des Chaudannes	Commune de SAINT-JEAN-DE-MINE	W - été 2021	498 000 €	99 600 €		
Démolition d'un ancien gymnase et construction d'une salle polyvalente	Commune de ST-MICHEL-DE-MINE	W - été 2022	1 870 000 €			
Isolation du garage communal + réfection toiture	Commune de BESSANS	2021	25 000 €	10 000 €		
Rénovation énergétique du groupe scolaire de Randens	Commune VAL D'ARC	W - avril 2021	882 397 €	203 000 €		
Rénovation thermique bâtiment VAL CENIS	CCHMV	W : 2021	85 000 €	21 000 €		
Rénovation (isolation du toit + menuiseries ext) groupe scolaire	Commune de LA CHAMBRE	W : 2021	108 726 €	21 740 €		
Isolation de la toiture de la maison des associations + installation de volets roulants isolants à la mairie	Commune de JARRIER	2021	105 787 € + 4 647 €			
Rénovation du groupe scolaire	Commune de ARGENTINE	2021	161 510 €	49 000 €		
Rénovation thermique de la salle de sport du fort	Commune de AITON	2021	70 000 €	10 000 €		
Rénovation thermique des bâtiments communaux	Commune de ST-GEORGES-D'HURTIERES	2021	44 517 €	20 000 €		
Rénov.+ isolation bibliothèque + salle périscolaire groupe scolaire	Commune de ST-ETIENNE-DE-CUINES	2021	20 030 €	15 000 €		

Axes et orientations stratégiques	Actions envisagées 2021 2022	Maire d'ouvrage envisagé	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif	Participation État	PVD	T1
II - CONFORTER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE <i>Requalifier / redynamiser les centres bourgs par la transformation qualitative du paysage urbain (démolition, justice renouvellement de l'offre d'habitat plus adaptée aux attentes d'une population de jeunes actifs et/ou personnes âgées, desserte interne cyclo...)</i>	Aménagement de l'Hôtel de Ville et de l'ancien palais de Justice	Commune de SAINT-JEAN-DE-MINE	W -- automne 2021	500 000 €	40 000 €	Oui	
	Requalification de l'îlot Carteman à Saint-Jean-de-Maurienne	Commune de SAINT-JEAN-DE-MINE	W - septembre 2021	100 000 €		Oui	
	Réaménagement du centre bourg d'Avrieux et du presbytère	Commune de AVRIEUX	W - 2022	1 106 000 €			
	Aménagements Chef-Lieu de Pontamafrey	Commune de LA TOUR-EN-MINE	2021	75 313 €			
	Requalification des espaces publics de La Norma	Commune de VILLARODIN BOURGET	2021	1 284 855 €	200 000 €		
	Transformation de l'école maternelle en logements	Commune de ST-MICHEL-DE-MINE	W - été 2022	2 600 000 €			
	Aménagement de l'entrée Nord et des abords de la gare	Commune de EPIERRE	W - juin 2021	836 541 €			
	Rénovation énergétique et générale ancienne école du Chatel comprenant 5 appartements	Commune de LA TOUR-EN-MINE	W : 2021	536 580 €	103 600 €		

	Requalification du centre bourg	Commune de MONTDENIS	2021-2022	1 298 000 €		
	Restructuration du centre ancien (démolition/aménagement)	Commune de MODANE	déconstruction : été 2021 aménagement : avril 2022	100 000 € 100 000 € ME : 25 000 €		Oui
	MODANE 2025 (reconquête des friches ferroviaires...)	Commune de MODANE	Automne 2021	5 005 000 €	3 457 000 €	Oui
	- Aménagement des quais de l'Arvan et Jules PONCET	Commune de ST JEAN DE MAURIENNE	2021-2022 2021-2022	985 000 € 3 500 000 €		Oui Oui
	Réhabilitation de 3 logements communaux		2021-2022	208 000 €		
	Revitalisation du quartier de la gare de Modane par l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal	CCHMV	Etudes en cours W - ?	5 157 000 € (dt 290 000 € d'études)		Oui
	<i>. Rénover et requalifier les flots (immobiliers) stratégiques en stations</i>					
	<i>Offrir à la population et aux visiteurs des équipements de centralité et un niveau de services attractifs et qualitatifs (équipements structurants de services publics de santé, de modes de garde d'enfants, sportifs, culturels et de loisirs)</i>					
	Rénovation et extension du Gymnase intercommunal d'Algebelle	CCPM	Etudes - 2021 W -- mars 2022	972 658 €		
	Construction d'une maison de santé pluridisciplinaire	CCPM	MOE -- 2021 W- mai 2022	2 313 763 €	200 000 €	
	Construction d'une bibliothèque intercommunale	4C	W - Août 2020	209 330 €	65 000 €	
	Extension du centre social pour création d'un espace jeunes	4C	W - début 2022	340 000 €		
	Rénovation et mise en accessibilité de la salle des fêtes (dont accessibilité = 300 000 €)	Commune de AUSSOIS	Études - 2021 W - 2022	690 076 €	89 000 €	
	Réaménagement de la piscine intercommunale de Modane	CCHMV	2021	613 000 €		
	Création d'un pôle enfance jeunesse sur un même lieu à Saint-Michel-de-Maurienne (restructuration de l'école maternelle de la Collobette)	CCMG	W - fin 2ème semestre 2021	1 300 000 €		
	Création d'un pôle culturel Maurienne Galibier (locaux école de musique + locaux bibliothèque) dans réserve foncière du bâtiment où pôle accueil en construction	CCMG	W - fin 2ème semestre 2022	1 000 000 €		
	Extension et requalification de la maison cantonale à Modane	CCHMV	2021	1 386 779 €	157 000 €	
	Création d'un pôle accueil multiservice par réhabilitation du presbytère	la Commune de ALBIEZ-LE-JEUNE	2022	600 000 €		
	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire	Commune de VAL CENIS	2021	1 527 525 €	200 000 €	

<p>Accélérer le déploiement des infrastructures et des services numériques (salle visio, tiers lieux)</p>	-Agrandissement cabinet médical	Commune de VILLAREMBERT	2021	482 700 €	149 000 €	
	- Rénovation du centre nautique du Corbier		2021	728 000 €	45 000€	
	- Aménagement d'une maison d'assistantes maternelles		2021-2022	146 900 €		
	Travaux de requalification de la salle polyvalente	Commune de VILLARGONDRAN	2021	62 930 €	50 000 €	
	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Saint-Jean-de-Maurienne	3CMA	2023	1 400 000 € (dt terrain, études, ME 200 000 €)		
	Lancement d'une étude stratégique pour un développement économique basé sur les vecteurs porteurs du développement touristique, sportif et culturel et d'assistance pour la mise en place de premiers outils opérationnels	3CMA	Automne 2021	Etude : 20 000 € outils : 20 000 €		
	Aménagement de la zone ludique et de loisirs de l'Épine à Saint-Jean-de-Maurienne	3CMA	2021-2022	540 000 € dt Etudes 40 000 €		
	Accessibilité PMR de la mairie	Commune de ST-MARTIN-D'ARC	2021	152 933 €	75 000 €	
	Création de lieux mutualisés et de l'habitat partagé : création et soutien d'un tiers-lieu, maison de santé et maison ATHOS	Commune de MODANE + partenaires (asso La Grolle, GAM)	Été 2021	50 000 €		Oui
	Extension du groupe scolaire (création d'une 4ème classe)	SI SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE DES HURTIÈRES	2021	300 000 €	190 000 €	
<p>Accélérer le déploiement des infrastructures et des services numériques (salle visio, tiers lieux)</p>	Requalification complète de l'infrastructure informatique et sécurisation des données	3CMA	2021	322 000 €		
	Développement de la diffusion de la chaîne de TV locale "Maurienne TV"	3CMA		47 000 €		Oui
	Développement d'outils de visite virtuelle d'industrie	TRIMET / UIMM		10 000 €		Oui

Axes et orientations stratégiques	Actions envisagées 2021-2022	Maître d'ouvrage envisagé	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif	Participation État	PVD	T1
<p>III – ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES DU TERRITOIRE</p> <p>Conforter le potentiel touristique du territoire en créant les équipements pour un usage quatre saisons favorisant l'accueil en courts-séjours en intersaison</p>	Aménagement de la zone de loisirs du Lac Bleu	Commune de SAINT-REMY-DE-MINE	W - début 2022	735 000 €			
	Aménagement et modernisation du centre nautique	3CMA	Etudes et W - septembre 2021	1 335 855 €	250 000 €		
	Réaménagement du parking du fort Marie-Thérèse	Commune de AVRIEUX	W - 2023	979 940 €			

	Requalification de la zone de loisirs des Gilières	Commune de VAL CENIS	Etudes de MO 2022-2023	8 500 000 €		
	Création d'un hôtel et d'un restaurant avec partenariat Evihob et Vacancesole	Commune d'ORELLE	Concours d'archi en cours W - mai 2022	5 061 000 €		
	Création d'un parking et d'une aire de pique-nique	Commune de JARRIER	2021	25 620 €		
	Mise en place d'activités ludiques 4 saisons	Commune de ST-SORLIN-D'ARVES	2022	757 000 €	100 000 €	
	Construction d'une luge 4 saisons	Commune de VILLARODJIN-BOURGET	2021-2022	4 321 000 €		
	Restauration générale de la chapelle saint Benoît	Commune de AVRIEUX	2022	652 800 €		
S'adapter aux mutations économiques (économie du futur, mutation des normes, modernisation des outils...)	Modernisation de l'abattoir Maurienne (transformation des vestiaires et agrandissement de la bouverie)	Syndicat du Pays de Maurienne	2021 et 2022	250 000 €		
	Outils (manager) et équipements (casiers click and collect) de revitalisation du commerce en Cœur de Maurienne Arvan	3CMA	Septembre 2021	24 000 €		
	Réalisation de vidéos promotionnelles des artisans partenaires de la Démarche Qualité Confort Hébergement	CCHMV	2021	20 640 €		Oui
	Création d'une plateforme d'usage et de chaudronnerie	UIMM Savoie		1 000 000 €	400 000 €	Oui
	Mise en œuvre d'exosquelettes dans l'industrie	TRIMET		20 000 €		Oui
	Aménagement d'une nouvelle zone agricole et agrotouristique à la Combe du Ribon	Commune de BESSANS	Etudes en cours W - 2021	753 000 €	120 000 €	
	Requalification des zones d'activités de la 3CMA dont création de la ZAE de l'entrée nord de Saint-Jean-de-Maurienne	3CMA	Septembre 2021	253 653 € dt foncier 42 435 € Etudes 35 000 €		
	Aménagement de la ZAE Pré de Pâques (Saint-Julien-Montdenis)	3CMA		500 000 €		Oui
	Installation des Etablissements MILLE	ETABLISSEMENT MILLE		2 800 000 €		Oui
	Aménager les ZAE en déployant la fibre optique	5 EPCI-FP de Maurienne				Oui
Soutenir la R&D (Centre de compétence des tunnels, laboratoires...)	SDIS de la Savoie / commune de Modane	Septembre 2021	Fct : 168 160 € Invest : 40 000 €		oui	

Axes et orientations stratégiques	Actions envisagées 2021-2022	Maître d'ouvrage envisagé	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif	Participation État	PVD	TI
IV -- AMELIORER ET SURVEILLER LA QUALITE ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE							
Accroître les mobilités durables et structurer une offre de transport multimodale : infrastructures de recharge pour Véhicules Electriques, téléportés de fond de vallée, itinéraire cyclable de fond de vallée, autostop organisé, Réseau d'aires de covoiturage, Plans de mobilité dans les entreprises							
Trailer les points noirs paysagers /résorber les friches persistantes	Evacuation et valorisation des terres polluées de la gare de Saint-Michel-de-Maurienne	Commune de ST-MICHEL-DE-MINE	W - été 2021	540 000 €			
Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques naturels	Sécurisation de la falaise Grande Rue	Commune de ST-MICHEL-DE-MINE	W -- fin été 2021	33 270 €	9 500 €		
	Sécurisation de la voirie face aux risques au Chatel	Commune LA TOUR-EN-MINE	2021	83 608 €			
	Protection des chutes de blocs secteur de l'asinerie	Commune de VALLOIRE	21 juin 2021	40 850 €			
Préserver les continuités écologiques et la biodiversité	Renouvellement du réseau AEP et extension réseau EU	Commune de La CHAPELLE	W – fin juin 2021	71 645 €			
gérer et améliorer la qualité (réseaux eau/assainissement)	Réservoir sur les ALBIEZ (w bilan besoin-ressources)	3CMA	2021.- 2022	588 000 €			
des milieux aquatiques	Mise en place d'une télégestion pour le traitement sécurisé d'un réservoir d'eau	Commune de SAINTE-MARIE-DE-CUINES	W - 2ème semestre 2021	38 335 €			
	Mise en séparatif réseau d'assaini. secteur des moines LA CHAMBRE	SAINT-LEGER	2021	328 945 €	745 000 €		
	Mise en séparatif réseau d'assaini. Secteur aval église ST MARTIN/CHAM	SAINT-LEGER	2021	78705 €			
	Mise en séparatif réseau assaini. Tronçon "J" BONNEVAL/ARC	ALBIEZ-MONTROND	2021	239 497 €			
	Mise en séparatif haut Talenta transfert eau usée	LA CHAMBRE	2021	568 405 €			
	Mise en séparatif réseau eau pluviale secteur des moines LA CHAPELLE	LA CHAPELLE	2021	360 639 €			
	Extension réseau d'assainissement	SAINT FRANCOIS LONGCHAMP	2021	58 890 €			
	Mise en séparatif réseau assaini.-pluvial hameau	SAINT-GEORGES-D'HURTIERES	2021	202 465 €			
	Ponctéry/Montaimont	SAINT-GEORGES-D'HURTIERES	2021	543 410 €			
	Mise aux normes réseau assaini. Hameaux Plan la Tour, Chef lieu,	SAINT-LEGER	2021	17 940 €			
	Rochebrune + traitement eaux pluviales	SAINT-MARTIN-SUR-LA CHAMBRE	2021	106 801 €			
	Rénovation STEP du "plan d'en Bas"	SAINT-MARTIN-SUR-LA CHAMBRE	2021	119 203 €			
	Mise en séparatif réseau assaini.+eau pluviale+enfouiss réseaux secs	SAINT-MARTIN-SUR-LA CHAMBRE	2021	255 505 €			
	Remplacement conduite eau potable, mise en séparatif réseau assaini. + collecte eaux pluviales + enfouiss réseaux secs aval église	SAINT-MARTIN-SUR-LA PORTE	2021	121 000 €			
	Restructuration réseau eau usée	CCHMV	2021				
	Rénovation du poste de refoulement eaux usées intermarché Fourneaux						
	Réhabilitation d'un site naturel pollué pour la pratique des activités de pleine nature	Commune de Fontcouverte	2022	178 760 €			
	Schéma Directeur d'assainissement	Commune de Montvernier	2021	27 420 €	5 700 €		

<p><i>Amélioration de l'assainissement collectif</i></p> <p><i>Extension et optimisation de la STEP CALYPSO</i></p> <p><i>Création et gestion de 6 Aires Terrestres Educatives</i></p> <p><i>Création d'une plate-forme de dépôt et de broyage de végétaux</i></p> <p><i>Limiter les nuisances liées au bruit, à la lumière et aux pollutions atmosphériques</i></p> <p><u>Légende :</u></p> <p>W = démarrage présumé des travaux</p> <p>PVD = actions relevant du contrat « Petites Villes de Demain »</p> <p>TJ = actions relevant du contrat « Territoire d'industrie »</p>	Commune de EPIERRE	Etude : nov 2021 W : janv 2022	1 150 240 €	
	CCMG	Etudes : jan à mars 2022 W : mars à nov 2022	2 190 000 € dt études 200 000 €	
	PARC NATIONAL DE LA VANOISE	Dès septembre 2021 pour 3 aires dt au moins 1 en Mne	180 000 €	
	Commune de SAINT-REMY-DE-MAURIENNE	W - 2022	100 000 €	

Axes et objectifs stratégiques I - IMPLUSER DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES SUR LE TERRITOIRE POUR LUTTER CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE	Projets envisagés 2023-2026	Maître d'ouvrage envisagé	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif	PVD	T1
Développer l'expérimentation nouvelles (hydrogène, filière cyclo, thermalisme)	Valorisation des sources de l'Echaillon	3CMA	2022-2026	Etudes : 100 000 € W : 500 000 €		
Soutenir l'installation de nouvelles activités favorables à l'économie circulaire (recyclage, recyclerie) et aux circuits courts favorisant notamment une alimentation saine, durable et accessible (restauration collective)	Création d'une exploitation agricole en proximité du centre-ville de Saint-Jean-de-Maurienne	3CMA		Foncier : 100 000 € Prestations : 50 000 €		
Progresser dans la diversification du mix énergétique du territoire (géothermie, solaire, bois, réseau de chaleur, production d'hydroélectricité sur réseau d'eau potable...)	Création d'une recyclerie - ressource certifiée	3CMA	2022-2026	Foncier : 500 000 Etudes : 50 000 € W : 200 000 €		
Accompagner la décarbonation de l'industrie	Construction d'un nouvel outil de production, d'affinage et de découverte du Beaufort	COOPERATIVE HAUTE MAURIEENNE	Etudes : recherche de foncier (8 à 10 000 m²) Etude de faisabilité : 2021 W : 2022	A définir		
Améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics (collectivités, bailleurs sociaux) et privés	Production d'énergie	Commune de AVRIEUX	Idée à concrétiser	A définir		
	Amélioration énergétique de l'Espace Culturel	Commune de VILLARODIN-BOURGET		A définir		
	Amélioration énergétique des bâtiments publics sur Valmeinier Villages	Commune de VALMEINIER	Etudes - 2022 W - 2024	A définir		
	Rénovation énergétique de bâtiments publics à vocation d'enseignement + logements locatifs	Commune de VALMEINIER	Etudes - 2022 W - 2025	A définir		
	Rénovation de la salle polyvalente	Commune de LA CHAPELLE	Début 2023	A définir		
	Rénovation énergétique de l'école primaire, de l'école de musique et du gymnase	Commune de STE-MARIE-DE-CUINES	2023	A définir		
	Rénovation énergétique des bâtiments communaux (salle polyvalente et bâtiment boulangerie)	Commune de LA CHAMBRE	2023- 2024	A définir		
	Rénovation et optimisation énergétiques des bâtiments culturels et scolaires	Commune de AVRIEUX	Etudes (audit énergétique) : 2022 W : 2022	A définir		
	Modification du parc d'éclairage public : passage au système LED	Commune de VAL D'ARC	W : 2022	2 300 000 € dont 200 000 Etudes		
	Réalimentation et travaux de performance énergétique du bâtiment PUNTA BAGNA / Val Fréjus	SAINT-REMY-DE-MAURIEENNE	W : 2023/2026	A définir		
	Rénovation thermique et extension du gymnase	Commune de MODANE	Etudes : 2022 W : étés 2022 ou 2023	100 000 €		
		Commune de EPIERRE	Etudes : fin 2022 W : fin 2023	1 800 000 €		

Axes et objectifs stratégiques	Projets envisagés 2023-2026	Maître d'ouvrage envisagé	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif	PVD	Ti
II – CONFORTER L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE						
Requalifier / redynamiser les centres bourgs par la transformation qualitative du paysage urbain (démolition, renouvellement de l'offre d'habitat plus adaptée aux attentes d'une population de jeunes actifs et/ou personnes âgées, desserte interne cyclo...)	Redynamisation du centre bourg	Commune de LA CHAMBRE	2023	A définir		
	Réaménagement de l'ancienne école d'Aussois (espace agence postale, espace de co-working, 4 appartements saisonniers)	Commune de AUSSOIS	Etudes : 2022 W : 2024	Estimation : 1 500 000 €		
	Requalification urbaine du centre du village d'Aussois	Commune de AUSSOIS	Etudes : 2022 W : de 2022 à 2024	Estimation : 1 000 000 €		
	Création d'une maison partagée	Emmeline VIALLET et Denise MELOT (CCAS) Commune de BESSANS	?	?		
	Rénovation et réaménagement de la mairie de Bessans	Commune de BESSANS	Etudes : 2022 W : 2024	A définir		
	Rénovation de la "Maison Bernard" pour accueil périscolaire et un local pour la garderie (+ local médical)	Commune de BESSANS	?	?		
	Amélioration du centre bourg d'Epierre	Commune de EPIERRE	Etudes : fin 2020 W : 2022	1 650 000 €		
	Rénovation du centre bourg d'Aiguebelle		Etude en cours W - 2022	3 400 000 € dt 300 000 Etudes		
Ouvrir pleinement le territoire au transfrontalier : Pôles d'Echanges Multimodaux (dont la gare internationale de Saint-Jean-de-Maurienne et la gare de Modane)						
Rénover et requalifier les îlots (immobiliers) stratégiques en stations						
Offrir à la population et aux visiteurs des équipements de centralité et un niveau de services attractifs et qualitatifs (équipements structurants de services publics, de santé, de modes de garde d'enfants, sportifs, culturels et de loisirs)	Création d'une maison pluridisciplinaire et d'une résidence pour personnes âgées autonomes	4C	Etude de faisabilité 2021/2022 W – 2023	Estimation Acquisition : 450 000 € W – 4 500 000 €		
	Construction d'une cuisine centrale en Porte de Maurienne	CCPM	W – fin 2022	Estimation : 2 700 000 €		
	Réhabilitation et réaffectation de l'ancien EHPAD d'Aiguebelle	CCPM	W – 2023	A définir		
	Construction d'une cuisine centrale	3CMA	?	Etudes : 200 000 € W : 1 500 000 €		
	Création d'un espace aqualudique (dès que maîtrise foncière achevée)	Commune de ORELLE	Etudes : 2023 W : 2024	1 500 000 € hors foncier		
	Création d'un pumptrack (dès que maîtrise foncière achevée)	Commune de ORELLE	Etudes : 2021/2022 W : 2023/2024	200 000 € hors foncier		
	Rénovation des salles de classes de l'école primaire et maternelle	Commune de ST-MARTIN-LA-PORTE	Juillet 2021	53 200 €		

Accélérer le déploiement des infrastructures et des services numériques (salle visio, tiers lieux)							
Projets envisagés 2023-2026							
Axes et objectifs stratégiques		Maître d'ouvrage envisagé		Calendrier prévisionnel		Coût global estimatif	
III - ACCOMPAGNER LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES DU TERRITOIRE							
Conforter le potentiel touristique du territoire en créant les équipements pour un usage quatre 4 saisons favorisant l'accueil en courts-séjours en intersaison		Commune de VALMEINIER		2023		A définir	
		Commune de STE-MARIE-DE-CUINES		2023		A définir	
		Parc National de La Vanolise		Etudes : 2021 W : 2027		4 à 5 M € (fonct et invest)	
Pose d'une passerelle sur le Saint-Bernard		Commune de ST-MARTIN-LA-PORTE		Etudes : automne 2021 W: 2022		99 500 €	
Rénovation et mise en valeur du patrimoine religieux		Commune de BESSANS		2021		?	
S'adapter aux mutations économiques (économie du futur, mutation des normes, modernisation des outils...)							
Transformer qualitativement l'offre foncière et immobilière pour créer les conditions favorables à l'implantation et à la diversification des activités en centre-ville et dans les zones d'activités		4C		Projet conditionné par la vente de friches		Estimation - 1 000 000 €	
		4C				Acquisition terrains : 98 000 € W -- non estimés	
Soutenir la R&D (Centre de compétence des tunnels, laboratoires...)		Commune de BESSANS		Phase d'élaboration du projet		A définir	

Axes et objectifs stratégiques	Projets envisagés 2023-2026	Maître d'ouvrage envisagé	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif	PVD	T1
IV – AMÉLIORER ET SURVEILLER LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE						
Accroître les mobilités durables et structurer une offre de transport multimodale : infrastructures de recharge pour Véhicules Électriques, téléportés de fond de vallée, itinéraire cyclable de fond de vallée, autostop organisé, Réseau d'aires de covoiturage, Plans de mobilité dans les entreprises						
Traiter les points noirs paysagers /résorber les friches persistantes						
Réduire la vulnérabilité du territoire aux risques naturels						
Préserver les continuités écologiques et la biodiversité, gérer et améliorer la qualité (réseaux eau/assainissement) des milieux aquatiques	Réhabilitation du système de traitement des eaux usées par lagunage naturel Création de nouvelles ressources en eau potable sur les Albiez	Commune de ST-REMY-DE-MINE 3CMA	2024 2022-2026	A définir Etudes : 200 000 € W : 2 000 000 €		
	Réhabilitation des barrages des Lacs Bramant	3CMA		Etudes : 200 000 € W : 2 000 000 €		
Limitier les nuisances liées au bruit, à la lumière et aux pollutions atmosphériques	Réduction de la pollution lumineuse pour la valorisation du ciel étoilé	PNV + communes associées + SDES	Etudes : 2022 Fin W : 2027	Etudes : 200 000 € W : 2 000 000 €		